
PARLEMENT WALLON

SESSION 2004-2005

SÉANCE DU MERCREDI 20 AVRIL 2005

COMPTE RENDU

SÉANCE DU MATIN

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	3
<i>Absences motivées</i>	3
<i>Ordre du jour</i>	
<i>Approbation</i>	3
<i>Communications</i>	3
<i>Vérification des pouvoirs de M. Damien Yzerbyt, premier suppléant en ordre utile de M. Jean-Pierre Detremmerie, démissionnaire</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Mathen, M. Yzerbyt	5
<i>Propositions de décret</i>	
<i>Prises en considération</i>	6
<i>Documents</i>	
<i>Dépôt</i>	6
<i>Questions orales</i>	6

<i>Question orale de Mme Colicis à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur «la maltraitance des enfants – implications des pouvoirs régionaux dans les programmes mis en place par le centre «l'accueil» à Charleroi»</i>	
Orateurs: M. le Président, Mme Colicis, Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances	6
<i>Question orale de M. Stoffels à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur «une vie autonome pour nos handicapés»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Stoffels, Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances	8
<i>Question orale de M. Petitjean à Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures, sur «l'attrait transfrontalier pour une économie différenciée, spécifique et attractive»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Petitjean, Mme Simonet, Ministre des Relations extérieures et de la Recherche scientifique	9
<i>Question orale de M. Kubla à Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures, sur «le projet de drones européens»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Kubla, Mme Simonet, Ministre des Relations extérieures et de la Recherche scientifique	11
<i>Question orale de M. Di Antonio à Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures, sur «l'avenir du Parc d'aventures scientifiques de Frameries (Pass)»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Di Antonio, Mme Simonet, Ministre des Relations extérieures et de la Recherche scientifique	14
<i>Interpellations</i>	15
<i>Interpellation de M. Daerden à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «l'arrêt anticipé par Arcelor du haut-fourneau n° 6 et ses conséquences sur la bonne marche du redéploiement économique liégeois»</i>	
<i>Interpellation de M. Wesphael à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «le respect intégral de l'accord tripartite (Gouvernement-Arcelor-Partenaires sociaux) concernant la sortie programmée de la phase à chaud de la sidérurgie liégeoise, et la mise en œuvre du plan social, les mécanismes d'embauche en matière de sous-traitance et de sécurité au travail et, plus globalement, le plan de redéploiement du bassin économique liégeois»</i>	
<i>Interpellation de M. Kubla à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «la fermeture anticipée du haut-fourneau 6 de la phase à chaud liégeoise».</i>	
<i>Interpellation de M. de Lamotte à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «la fermeture anticipée d'un des deux hauts-fourneaux liégeois»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Daerden, M. Wesphael, M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, M. de Lamotte, M. Petitjean, M. Kubla	15
<i>Interpellation de Mme Cornet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «la politique régionale en matière d'accompagnement et de suivi actifs des chômeurs»</i>	
<i>Interpellation de M. de Lamotte à M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «les accusations de laxisme et de déloyauté fédérale dirigées contre la politique wallonne de contrôle des chômeurs»</i>	
<i>Interpellation de M. Luperto à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «l'activation des chômeurs»</i>	
Orateurs: M. le Président, Mme Cornet, M. de Lamotte, M. Luperto, M. Crucke, M. Wesphael, M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi	29
<i>Liste des abréviations courantes</i>	42

Présidence de M. José HAPPART, Président.

La séance est ouverte à 9 heures 32 minutes.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

Ce document a été envoyé à la Commission de l'Action sociale, de la Santé et du Logement.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance: M. Janssens, en mission à l'étranger; M. Taminiaux, pour des raisons de santé; Mme Bidoul et M. Neven, retenus par d'autres devoirs; Mme Fassiaux-Looten, pour des raisons familiales.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. – Mesdames et Messieurs, conformément à l'article 29 du Règlement d'ordre intérieur, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance.

Ce document vous a été adressé.

J'ai été saisi du dépôt de la proposition de décret modifiant le décret du 5 décembre 1996 relatif aux intercommunales wallonnes en vue d'y insérer une obligation de publication des rémunérations des dirigeants d'intercommunales, par Mme Defraigne (Doc. 126 (2004-2005) - N°1).

Je vous propose d'ajouter sa prise en considération à l'ordre du jour.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ainsi modifié?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances m'a transmis le budget 2005 du Centre hospitalier régional «Les Marronniers».

M. Le Ministre Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine m'a transmis les 35 arrêtés ministériels de réallocation budgétaire suivants:

- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base des programmes 04 et 05 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base des programmes 03 et 04 de la division organique 50 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base des programmes 01, 02 et 03 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base des programmes 01 et 02 de la division organique 52 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base des programmes 01, 03 et 05 de la division organique 19 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 11 de la division organique 13 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 03 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005;

Ces arrêtés seront transmis aux membres de la Commission du Budget, des Finances, des Affaires générales, de la Simplification administrative, du Règlement et de la Comptabilité.

La Cour d'Arbitrage m'a transmis les sept notifications d'arrêt suivantes :

- la notification de l'arrêt n° 61 du rôle 2905 concernant la question préjudicielle relative aux articles 2262 bis et 2276 bis du Code civil, posée par le Tribunal de première instance de Liège ;
- la notification de l'arrêt n° 62 du rôle 2913 relatif au recours en annulation des articles 16, 2°, et 18, 4°, de la loi du 5 août 2003 relative aux violations graves de droit international humanitaire, introduit par l'asbl Ligue des droits de l'homme et l'asbl Liga voor Mensenrechten ;
- la notification de l'arrêt n° 63 des rôles 2970 et 2971 relatif aux questions préjudicielles concernant les articles 15 à 18 de la loi du 22 juillet 1991 relative à la Loterie nationale, posée par le Conseil d'État ;
- la notification de l'arrêt n° 64 concernant les recours en annulation de l'article 58 du décret-programme de la Région wallonne du 18 décembre 2003 «portant diverses mesures en matière de fiscalité régionale, de trésorerie et de dette, d'organisation des marchés de l'énergie, d'environnement, d'agriculture, de pouvoirs locaux et subordonnés, de patrimoine et de logement et de la fonction publique», introduits par A. Cools et A. Adam (Doc. 120 (2004-2005) - N° 1) ;
- la notification de l'arrêt n° 65 des rôles 3056 à 3059 et 3097 relatif aux questions préjudicielles concernant les articles 2, § 1^{er}, alinéa 2, 1°, e., 40, §§ 3 et 44 de la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, posées par le Conseil d'État ;
- la notification de l'arrêt n° 67 du rôle 2904 concernant la question préjudicielle relative à l'article 35 septies de la loi du 26 mars 1971 sur la protection des eaux de surface contre la pollution, posée par la Cour d'appel de Gand ;
- la notification de l'arrêt n° 68 des rôles 3000 et 3008 relatif aux questions préjudicielles concernant l'article 29, § 3, alinéa 2, de la loi du 5 août 2003 relative aux violations graves du droit international humanitaire et l'article 10, 1°bis, du titre préliminaire du Code de procédure pénale, posées par la Cour de cassation.
- la notification de l'arrêt n° 64 des rôles 2981 et 3019 concernant les recours en annulation de l'article 58 du décret-programme de la Région wallonne du 18 décembre 2003 «portant diverses mesures en matière de fiscalité régionale, de trésorerie et de dette, d'organisation des marchés de l'énergie,

d'environnement, d'agriculture, de pouvoirs locaux et subordonnés, de patrimoine et de logement et de la Fonction publique», introduits par André Cools et par Alain Adam, sera imprimée et distribuée sous le document n° 120 (2004-2005) - N° 1.

Les listes reprenant les arrêtés ministériels et les notifications d'arrêt ont été déposées sur vos bancs. Elles seront annexées au compte rendu intégral.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

**VÉRIFICATION DES POUVOIRS
DE M. DAMIEN YZERBYT,
PREMIER SUPPLÉANT EN ORDRE UTILE
DE M. JEAN-PIERRE DETREMMERIE,
DÉMISSIONNAIRE**

M. le Président. – Ce 10 mars, j'ai reçu la lettre de démission de M. Detremmerie en tant que membre du Parlement wallon, démission effective au 31 mars 2005.

L'ordre du jour appelle la vérification des pouvoirs de M. Damien Yzerbyt, premier suppléant en ordre utile de M. Jean-Pierre Detremmerie, élu de l'Arrondissement de Tournai, démissionnaire.

M. Yzerbyt, premier suppléant en ordre utile, est appelé à remplacer M. Detremmerie.

Conformément au point 2 de l'article 2 du Règlement d'ordre intérieur, la parole est à M. Mathen, Rapporteur, pour donner lecture du rapport des travaux de la Commission de vérification des pouvoirs.

M. Mathen (MR). – Monsieur le Président, chers Collègues, Mesdames et Messieurs, M. Jean-Pierre Detremmerie, élu de l'Arrondissement de Tournai-Ath-Mouscron, a remis sa démission en date du 10 mars 2005 avec effet au 31 mars 2005.

Il appartenait à votre Commission, en application de l'article 31 de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 et de l'article 2 du Règlement d'ordre intérieur du Parlement de procéder à la vérification des pouvoirs de M. Damien Yzerbyt, premier suppléant sur la liste n° 1 de l'Arrondissement de Tournai-Ath-Mouscron, appelé à succéder à M. Detremmerie.

M. Yzerbyt avait été proclamé premier suppléant par votre Assemblée le 29 juin 2004.

Après vérification complémentaire, la commission ayant constaté que l'élu a justifié des conditions d'éligibilité exigées par l'article 24 bis de la loi spéciale du 8 août 1980, estime qu'il y a lieu de valider les

pouvoirs de M. Damien Yzerbyt en qualité de membre effectif du Parlement wallon.

Le présent rapport est approuvé à l'unanimité des membres présents.

M. le Président. – Je propose à l'Assemblée d'adopter les conclusions de la Commission de vérification des pouvoirs.

Je constate que l'Assemblée marque son assentiment.

En conséquence, je proclame M. Damien Yzerbyt, membre effectif du Parlement wallon et l'invite à se lever pour prêter le serment prévu à l'article 31 bis nouveau de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980.

M. Yzerbyt (cdH). – Je jure d'observer la Constitution.

M. le Président. – M. Damien Yzerbyt, je vous souhaite la bienvenue au sein de notre Assemblée. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

PROPOSITIONS DE DÉCRET

Prises en considération

M. le Président. – L'ordre du jour en application de l'article 47 du règlement d'ordre intérieur, appelle le Parlement à se prononcer sur les prises en considération :

- de la proposition de décret sur l'utilisation d'huiles végétales pour le décoffrage du béton, déposée par Mme Dethier-Neumann (Doc. 124 (2004-2005) - N° 1) ;
- de la proposition de décret modifiant le décret du 5 septembre 1996 relatif aux intercommunales wallonnes en vue d'y insérer une obligation de publication des rémunérations des dirigeants d'intercommunales, déposée par Mme Defraigne (Doc. 126 (2004-2005) - N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur ces prises en considération ?

Personne ne demandant la parole, ces propositions de décret sont prises en considération. La proposition de décret n° 124 sera envoyée à la Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles et de la Ruralité et la proposition de décret n° 126 à la Commission des Affaires intérieures et de la Fonction publique.

DOCUMENTS

Dépôt

M. le Président. – J'ai été saisi du dépôt :

- de la proposition de modification du Règlement d'ordre intérieur concernant la reconnaissance des groupes politiques à la suite d'une condamnation pour racisme, xénophobie ou négationnisme, par MM. Wesphael et Consorts (Doc. 121 (2004-2005) - N° 1) ;
- et de la proposition de modification du Règlement d'ordre intérieur (Doc. 125 (2004-2005) - N° 1), déposée par MM. Bayenet et de Lamotte.

Elles ont été imprimées, distribuées et envoyées à la Commission du Budget, des Finances, des Affaires générales, de la Simplification administrative, du Règlement et de la Comptabilité.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE

**DE Mme COLICIS À Mme VIENNE,
MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,
SUR
«LA MALTRAITANCE
DES ENFANTS – IMPLICATIONS
DES POUVOIRS RÉGIONAUX
DANS LES PROGRAMMES MIS EN PLACE
PAR LE CENTRE «L'ACCUEIL»
À CHARLEROI»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Colicis à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur «la maltraitance des enfants – implications des pouvoirs régionaux dans les programmes mis en place par le centre «l'accueil» à Charleroi».

La parole est à Mme Colicis pour poser sa question.

Mme Colicis (PS). – Madame la Ministre, je vous interroge aujourd'hui sur le sujet de la maltraitance des enfants.

La semaine passée, j'ai eu l'occasion de visiter un centre de protection de l'enfant qui se dénomme «l'accueil» et qui se situe à Charleroi.

J'y ai vu l'intolérable ou du moins les conséquences de l'intolérable.

Des enfants que la directrice qualifie «d'abîmés» pour reprendre ses termes, délaissés, salis, battus,

maltraités moralement et sexuellement que les responsables dévoués de ce centre reconstruisent doucement à force de douceur, de patience et de ce qui leur a le plus manqué, de l'amour.

Certains de ces enfants s'en sortiront sans trop de séquelles, mais d'autres restent physiquement et psychologiquement marqués à vie. Les éducateurs ont constaté des retards neurologiques et moteurs ou encore des syndromes de l'enfant secoué. Ces enfants doivent alors subir une prise en charge très particulière qui ne fait l'objet d'aucune subsidiation, ni de la part de l'ONE, ni de la part de l'AWIPH car ces problématiques particulières ne rentrent théoriquement pas dans le champ de leurs compétences.

Doit-on considérer que notre société préfère voir grandir des enfants sans moelle épinière parentale et déjà durement touchés par la vie sans même apporter un soutien financier aux programmes et aux personnes qui visent à les reconstruire, ou du moins à rendre leur quotidien moins difficile sous prétexte de compétences administratives que se partagent ou ne se partagent pas les uns et les autres ?

Madame la Ministre, il me semble qu'il est de mon devoir de parlementaire non seulement de le mettre en lumière mais aussi de les aider à obtenir le soutien des autorités wallonnes et communautaires.

Je tiens également à signaler que fort de sa longue expérience, ce centre a mis en place un projet pilote en Wallonie afin d'apporter sa pierre à l'édifice de la reconstruction familiale après la maltraitance.

Il s'agit d'un appartement équipé de glaces sans tain et de caméra où les familles sont filmées en situation de vie quotidienne. Des psychologues et des assistants sociaux observent toute la journée ces familles et opèrent ensuite avec elles les débriefings afin de leur permettre de repérer les situations de crise susceptibles d'engendrer la violence et de les éviter. Quatorze familles ont déjà bénéficié de ce programme et aucun cas de récurrence de maltraitance n'a été signalé à ce jour.

On ne peut que se réjouir de ce résultat et s'interroger également quand on sait que ce programme est financé par un service-club et que le budget de l'institution est d'ailleurs composé à 50 pour cent de recettes liées aux dons. Autant vous dire que ce budget est fragile.

Si je doute que ce dernier programme puisse être financé par l'AWIPH, je vous demande par contre si cette institution ne pourrait pas, dans le cadre d'une politique croisée avec la Communauté française, apporter un soutien financier à «l'Accueil» qui prend en charge des enfants handicapés, et – pardonnez-moi l'expression – évite à d'autres de le devenir.

Il s'agirait clairement pour l'AWIPH de ne prendre en charge que la partie des frais liés au handicap des enfants (frais médicaux, personnel supplémentaire, etc.) et non pas l'ensemble des frais exposés qui incombent à l'ONE.

Il s'agirait là d'une première, certes, mais qui démontrerait la parfaite application du contrat d'avenir qui a notamment dans ses objectifs de renforcer les politiques croisées entre la Région wallonne et la Communauté française.

Madame la Ministre, c'est aussi à la maman que je m'adresse et je vous remercie d'ores et déjà de votre réponse.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Vienne.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – Monsieur le Président, Madame la Députée, chers Collègues, sans connaître davantage la structure que vous évoquez, ni son objet, il me semble néanmoins que la problématique que vous soulevez relève des compétences de la Communauté française et, plus particulièrement, de l'Aide à la Jeunesse.

Par ailleurs, il existe sur la Ville de Charleroi et ses environs des structures agréées et subventionnées par la Région wallonne et par mon département en particulier, telles que les services de santé mentale, de planning familial, un centre de télé-accueil, les associations de santé intégrée, une structure comme le relais social, particulièrement, qui fonctionne en partenariat, pourrait avec le CPAS amener les soutiens nécessaires et travailler d'une manière plus directe avec l'association dont vous parlez.

Lorsqu'il s'agit d'enfants ou de personnes handicapées, il est clair que l'Agence wallonne pour l'Intégration des Personnes handicapées, l'AWIPH et les structures qu'elle subventionne peuvent et doivent intervenir.

Toutefois, il n'appartient pas à ces structures de se substituer aux missions spécifiques de l'aide à la jeunesse. Elles n'en ont ni les capacités, ni les compétences, ni les moyens.

En outre et malgré tout l'intérêt que je porte à l'importante problématique que vous soulevez, je ne suis pas favorable au principe de reconnaître ou de faire reconnaître par le secteur spécifiquement réservé aux personnes porteuses de handicaps, des situations relevant de déviations ou de lacunes de type socio-économique ou socioculturelles aussi graves soient-elles.

Je vais me permettre un commentaire plus personnel. Je pense que cette position de principes se base aussi sur le rôle des acteurs politiques en la matière. Je pense que c'est assez malsain, dans une société, que de considérer que toutes les déviations sont par nature des handicaps. Les déviations sont souvent des conséquences de mécanismes sociaux ou de lacunes à l'intérieur des systèmes, donc d'une certaine déliquescence, notamment, du concept même de famille, du rôle des parents. Donc, il y a toute une série d'éléments profondément sociologiques liés aux situations que vous décrivez.

Donc, il m'importe vraiment que l'on ait la réflexion de fond et que l'on ne catalogue pas trop vite, avec toute la stigmatisation que cela implique, toute déviance sociale comme un handicap, ce qui sous-tend la position de principe que je viens de vous donner.

Il est bien évident que je reste attentive aux demandes spécifiques qui pourraient m'être adressées, particulièrement en cette matière, et aux opportunités que pourraient offrir les politiques croisées et les Gouvernements conjoints, notamment avec la Communauté française.

M. le Président. – La parole est à Mme Colicis.

Mme Colicis (PS). – Je suis toujours tenace donc je reviendrai, d'une façon ou d'une autre, sur ce dossier. Et, notamment – j'ai le plaisir de le dire – avec Véronique Cornet et Anne-Marie Corbisier parce que l'on va faire une association de bienfaiteurs.

Et ce que je voulais vous dire, les enfants sont victimes des déviations, ce sont les enfants que l'on a attachés sur une chaise et que l'on a torturés sexuellement. Ils en ont gardé des handicaps – c'est un exemple, mais ce n'est pas l'exemple le plus sordide que j'ai vu – et malheureusement, l'aide à la jeunesse considère qu'à partir du moment où un enfant est sous un toit et qu'il est nourri, tout va très bien. Ça, c'est ce que la directrice nous a dit elle-même. Eux veulent aller beaucoup plus loin. Ils veulent des soutiens psychologiques aux enfants, des suivis quotidiens. Il y a d'ailleurs une psychiatre qui les suit de façon assez régulière.

Et c'est là qu'il n'y a personne qui intervient, ni la Communauté française, ni l'AWIPH. Or, ces enfants ont un handicap avéré, comme les enfants qui ont été secoués en étant bébé, il y a des hématomes au cerveau. Forcément, ce sont des enfants qui sont handicapés mais qui ne seront pas placés dans une structure d'accueil de jour, par exemple.

QUESTION ORALE
DE M. STOFFELS À Mme VIENNE,
MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,
SUR
«UNE VIE AUTONOME
POUR NOS HANDICAPÉS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur «une vie autonome pour nos handicapés».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers Collègues, citons le Contrat d'Avenir, œuvre politique de référence: *«La valeur d'une société se mesure à l'attention qu'elle porte à ses membres les plus fragiles. La Région doit répondre aux besoins particuliers des personnes moins valides.»*

Je continue: *«Les autorités régionales et les opérateurs du secteur allieront leurs compétences pour encourager l'intégration des personnes handicapées à travers trois axes stratégiques:*

- améliorer l'offre en matière de logement, d'accueil et d'hébergement adaptables et modulables;
- développer l'intégration des personnes handicapées sur le marché de l'emploi;
- favoriser l'autonomie des personnes handicapées et leur donner le meilleur accès aux services généraux.»

Qu'entendons-nous concrètement par «faciliter l'autonomie» ou par l'expression «faire des personnes handicapées des citoyens intégrés dans la société»?

Il me semble que nos efforts doivent aller au-delà des questions qui concernent l'architecture des logements adaptés pour personnes handicapées, au-delà des questions concernant le transport en commun, l'accès à la profession, l'accès à la formation, au-delà de l'autonomie financière, au-delà aussi des normes d'hébergement, des structures d'accueil ou d'accès aux bâtiments publics.

La notion d'autonomie inclut à mes yeux la capacité dont dispose la personne handicapée de décider elle-même, voire aussi la capacité de donner elle-même les réponses aux multiples questions qui se posent à elle.

Certes, les personnes handicapées ont et auront toujours besoin d'être assistées. Nous ne pourrions et nous ne voulons pas nous passer de l'expertise acquise par nos institutions d'accueil, d'accompagnement, d'hébergement etc. Mais quelle va être notre

réponse au souhait exprimé par le Mouvement «VIA», vie autonome, qui demande à ce que les personnes handicapées puissent elles-mêmes prendre en charge les réponses aux besoins des handicapés.

Derrière tout cela, c'est le souhait d'organiser eux-mêmes leur choix de vie et d'augmenter par là leur qualité de vie. Il me semble que c'est fort compréhensible. C'est une demande qui s'inscrit dans le cadre d'un mouvement international d'émancipation de la personne handicapée qui veut sortir de son rôle d'assisté permanent.

Madame la Ministre, est-ce que le mouvement «VIA» vous a contactée? Que penser de leur proposition de disposer d'un budget d'assistance personnelle?

Il est évident, aujourd'hui, que la discussion de ce jour ne pourra qu'être une première approche. D'autres devront probablement être organisées plus tard.

Permettez-moi de terminer cette question orale par une autre citation du Contrat d'Avenir: «Faire des personnes handicapées des citoyens intégrés dans la société en faisant respecter les quotas dans l'administration et en incitant les employeurs privés à engager des travailleurs handicapés.». Où en sommes-nous à l'heure actuelle?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Vienne.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, chers Collègues, comme vous, je me référerai au Contrat d'Avenir renouvelé pour les Wallonnes et les Wallons qui précise également dans un chapitre intitulé «Faire des personnes handicapées des citoyens intégrés dans la société» qu'il importe d'étudier – je cite – «la possibilité d'améliorer l'autonomie financière des personnes handicapées par un système de budget personnalisé».

J'ai le plaisir de vous faire savoir que cette étude est entamée sous la forme d'une recherche-action en collaboration avec l'université de Mons et l'AWIPH. Le volet théorique est pratiquement terminé et moyennant l'approbation du comité de gestion de l'agence, la partie expérimentale pourrait démarrer le 1^{er} juin dans le cadre de ses initiatives spécifiques.

J'ai bien entendu été contactée par le mouvement «VIA» que vous évoquez et ce, à différents niveaux; de manière collective, mais également individuellement par chacun des partenaires signataires.

Comme vous, je soutiens le souhait des personnes handicapées volontaires, d'organiser elles-mêmes leur choix de vie afin d'en augmenter la qualité. Toutefois, au-delà d'une recherche-action qui par définition est limitée dans le temps, mon souci est aussi de viser la

perennisation d'un système satisfaisant mais praticable. Aussi, il devra bien entendu tenir compte des législations en vigueur et de leurs contraintes, mais également des services existants et par ailleurs subventionnés sur lesquels il importera de s'appuyer. À cet égard, vous devez savoir que les modèles étrangers parfois cités en référence ne sont pas nécessairement transposables.

Enfin, en ce qui concerne l'emploi des personnes porteuses de handicaps, je formule le vœu que l'Administration de la Région puisse, au terme de cette législature, avoir atteint le pourcentage requis de fonctionnaires handicapés. En outre, avec les services de l'Agence, je m'emploierai à mieux faire connaître auprès des employeurs potentiels, les dispositions spécifiques qui leur sont offertes.

Cela devrait permettre de traduire ce vœu en objectif.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je tiens à remercier Mme Vienne pour sa réponse que je qualifie de très encourageante par rapport à l'aspect que j'ai développé: permettre aux personnes handicapées d'être maîtres de leur vie.

En ce qui concerne l'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique, si vous avez besoin de l'aide de parlementaires pour appuyer la demande, de façon à ce que le vœu se transforme en objectif réalisé, vous pouvez compter sur nous.

QUESTION ORALE

**DE M. PETITJEAN À Mme SIMONET,
MINISTRE DE LA RECHERCHE,
DES TECHNOLOGIES NOUVELLES
ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES,
SUR**

**«L'ATTRAIT TRANSFRONTALIER
POUR UNE ÉCONOMIE DIFFÉRENCIÉE,
SPÉCIFIQUE ET ATTRACTIVE»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Petitjean à Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures, sur «l'attrait transfrontalier pour une économie différenciée, spécifique et attractive».

La parole est à M. Petitjean pour poser sa question.

M. Petitjean (FN). – Monsieur le Président, mes chers Collègues, le 23 février, j'avais posé à M. le Ministre Marcourt une question concernant les effets de la suppression des frontières nationales sur l'économie wallonne dans les zones frontalières.

Dans sa réponse, le Ministre a esquivé une partie de ma question à savoir l'aspect transfrontalier dans le développement économique de la Wallonie. Je tiens avant tout à vous dire que, contrairement à ce que certains veulent faire croire, le Front national ne prône pas le repli sur soi mais bien le fédéralisme européen et c'est important. Dès lors, je souhaite prolonger la question posée au Ministre Marcourt qui m'a aimablement signalé que le développement économique transfrontalier dépendait de vos compétences et je m'en réjouis. Je ne savais pas que ces compétences-là vous appartenaient.

La zone frontière s'avère aussi être un seuil, en quelque sorte la vitrine de la Région wallonne parce qu'elle est le premier lieu où tel produit se vend moins cher, parce qu'elle est la première commune où telle taxe est moindre. La région frontalière peut voir, dès lors, une économie de différenciation – j'insiste sur le terme «économie de différenciation» – se développer et connaître par là une réelle croissance.

Ce seuil peut donc aussi s'avérer être un champ privilégié pour les relations économiques, sociales et culturelles, un espace à part où se combinent pratiques, comportements et habitudes. La Commune d'Erquelinnes vient de lancer une opération qui va dans ce sens. Cela peut être un adjuvant, un exemple pour d'autres actions.

Nous souhaitons donc savoir, Madame la Ministre, si vous avez aussi prévu une action politique pour développer une économie frontalière différenciée, spécifique et attractive qui bénéficiera à la Wallonie.

J'ai pu, *de visu*, au cours de l'été dernier, en assistant à maintes manifestations culturelles de haut niveau en avesnois, constater, outre la présence de nombreux spectateurs hainuyers et flamands, des retombées économiques significatives pour cette région.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Simonet.

Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Députés, en réponse à votre question, Monsieur le Député, il convient de signaler que la zone frontalière wallonne connaît, en effet, une longue tradition de coopération transfrontalière qui a vu le jour concrètement en 1989 avec le programme Pacte. Aujourd'hui, cette région est couverte par le programme Interreg III A France-Wallonie-Flandre. Parallèlement à cette initiative communautaire, un groupe de travail transfrontalier franco-belge a également été mis en place afin de pouvoir retirer des enseignements d'expériences de coopération métropolitaine transfrontalière dans d'autres territoires.

Tout d'abord, le Programme Interreg III A France-Wallonie-Flandre vise à favoriser une intégration transfrontalière des territoires situés de part et d'autre de la frontière franco-belge.

Actif dans les domaines aussi divers que le développement économique, le tourisme, la promotion culturelle, la formation, l'innovation technologique, l'environnement, le développement rural, la vie quotidienne, la santé, etc., Interreg contribue au cofinancement de projets apportant une plus-value aux régions frontalières, grâce à l'intervention, notamment, du Fonds européen de développement régional, Feder.

Dans cette optique, le programme Interreg III A France-Wallonie-Flandre s'inscrit dans la continuité des programmes Interreg I et II mis en œuvre sur la frontière.

Depuis 1989, année de mise en œuvre du programme Pacte Hainaut-Nord-Pas-de-Calais, précurseur d'Interreg – comme je l'ai cité –, la coopération transfrontalière s'est donc progressivement étendue tout au long de la frontière franco-belge jusqu'à couvrir la zone du programme actuel, c'est-à-dire les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et des Ardennes en France, les Provinces de Flandre occidentale et orientale en Flandre et les Provinces de Hainaut, Namur et du Luxembourg pour partie, en Wallonie.

Cette coopération s'est, au fil des années, approfondie avec comme corollaire une amélioration de la connaissance des partenaires, une habitude de collaborer et un accroissement de la qualité générale des activités transfrontalières.

Quatre domaines d'action prioritaires représentent plus de 60 % de l'affectation des moyens sur le versant wallon.

En ce qui concerne le groupe de travail transfrontalier franco-belge, ce groupe a pour objet :

1. d'identifier les freins juridiques, législatifs et réglementaires, relevant des dispositions nationales françaises et fédérales, régionales mais également communautaires belges ;
2. de définir, le cas échéant, l'objet, le cadre, le régime et les conditions des expérimentations qu'il paraît utile d'envisager pour tester certaines propositions ou certains modes d'organisation particuliers ;
3. de faire des propositions visant à la création, concomitamment en droit français et en droit belge d'une forme plus intégrée que le groupement local de coopération transfrontalière afin de permettre, à court terme, l'élaboration et la conduite d'un projet d'organisation de l'espace métropolitain autour de Lille-Courtrai-Tournai et, à moyen terme, le développement et la gestion d'une agglomération transfrontalière de rang européen.

Les travaux de la mission porteront de façon prioritaire sur :

- la planification et l’urbanisme ;
- les transports et les déplacements ;
- l’emploi ;
- l’eau et l’environnement ;
- la santé et le domaine médico-social ;
- la conduite de projets d’équipements publics emblématiques telle que la réalisation d’un lycée bi-national, s’inscrivant dans l’espace européen.

En outre, le groupe de travail transfrontalier franco-belge s’intéressera également à des thèmes d’investigation complémentaire et je peux citer :

- les questions relatives à l’enseignement et à la formation ;
- les questions de l’emploi, de sécurité sociale et de fiscalité ;
- et les questions liées à la sécurité.

Il ne m’est pas possible dans le délai imparti d’être plus longue.

Pour conclure, il m’apparaît utile de rappeler que le groupe de travail transfrontalier franco-belge s’inscrit tout à fait dans la logique de l’accord de coopération entre la Région wallonne et la République française, signé le 10 mai 2004.

Et, enfin, signalons également l’accord entre le Gouvernement de la République française, le Gouvernement du Royaume de Belgique, la Communauté flamande, la Région flamande, la Communauté française de Belgique et la Région wallonne, d’autre part, sur la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et organismes publics locaux signé également le 10 mai 2004.

C’est dans cette optique et dans ces perspectives que la Région se positionne.

M. le Président. – La parole est à M. Petitjean.

M. Petitjean (FN). – Tout d’abord, je remercie la Ministre pour cette réponse extrêmement détaillée.

Maintenant, il faut quand même souligner que l’accord qui a été signé entre la République française et la Région wallonne ne date que d’à peine un an. Donc, on ne dispose pas encore des résultats qui émergent de cet accord et, il serait peut-être souhaitable que notre Parlement soit mis en possession d’un rapport du groupe de travail transfrontalier. Je crois que ce serait très intéressant, d’autant plus que cela nous éclairerait sur les missions de ce groupe de travail.

QUESTION ORALE
DE M. KUBLA À Mme SIMONET,
MINISTRE DE LA RECHERCHE,
DES TECHNOLOGIES NOUVELLES
ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES,
SUR
«LE PROJET DE DRONES EUROPÉENS»

M. le Président. – L’ordre du jour appelle la question orale de M. Kubla à Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures, sur «le projet de drones européens».

La parole est à M. Kubla pour poser sa question.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, la presse a fait état récemment d’un dossier que je trouve mal embarqué et je regrette qu’il en soit ainsi.

Il s’agit de la possibilité qui avait été offerte à la Belgique d’être partenaire dans les recherches sur l’avion sans pilote, le drone, tant pour sa version de reconnaissance que pour sa version militaire. Ce sont des programmes auxquels on est habitué dans notre pays. Nous avons participé, pour une partie de la recherche, dans le fameux F-16 dans le temps et cela a donné pendant près de 20 années au moins du travail à la Sabca essentiellement et un peu à la Sonaca, plus Tech space aero, pour ce qui concerne les moteurs. Donc, ce sont vraiment des contrats très porteurs, très importants.

Ils relèvent d’un domaine un peu particulier, la dimension militaire, ils impliquent un travail de montage. Ce n’est donc pas aussi simple que lorsqu’une entreprise vient chez vous et vous demande une avance en recherches précises pour un objet typiquement de sa compétence et bien cerné. Là, vous dites oui, vous dites non en fonction de l’intérêt. C’est simple.

Ici, le montage est plus complexe parce que cela relève d’abord de la liaison d’État à État. La France ne reconnaît que le Ministre de la Défense nationale qui doit donc marquer son intérêt. Ce n’est apparemment pas facile pour lui dès qu’il s’agit d’aider l’économie. Il faut ensuite que l’État fédéral étudie la possibilité de mettre une partie du financement à travers les compétences du Ministre Verwilghen, qui gère toujours un volet «recherches». Et il faut enfin que les régions s’entendent, sachant le délicat équilibre qui se pose à chaque fois entre le nord, le sud et peut-être un peu plus accessoirement avec Bruxelles. Chacun veut sa juste place sachant que dans le militaire, nous sommes peut-être un peu plus présents que la Flandre.

Il n'empêche que c'était un dossier de 300 millions d'euros dans lequel nous avons globalement 25 millions à apporter. Je ne dis pas que vous deviez les apporter seule dans votre budget. Je dis qu'il fallait faire le montage.

Comme on est en train de le laisser passer, ma première question est de vous demander : est-il vraiment trop tard ? J'entends que la page est tournée ; que pour le groupe Dassault, est partenaire dans cette opération déclare «*Eh bien, on fera sans la Belgique*». Autrement dit, nous serons absents de cette production qui va peut-être s'étaler sur des dizaines d'années et on verra d'autres, qui avaient choisi d'être associés au projet, travailler régulièrement au fil du temps. Nous en serons écartés.

Nous sommes en train de faire la même chose sur l'avion de chasse américain où, là, nous ne sommes pas non plus dans le parcours. Personnellement, moi, je suis inquiet de cette attitude. On a interrogé M. Marcourt qui a dit «*Ce n'est pas moi. Cela dépend de Mme Simonet à la recherche*». Vous avez dit «*Oui, mais ce n'est pas moi toute seule, cela dépend également des autres régions aussi*». Puis les autres régions disent «*Oui, mais cela dépendrait peut-être du fédéral*». Tout le monde se renvoie la balle dans une complexité de bon aloi qui fait que, finalement, nous ne sommes présents nulle part.

Je pense qu'il faut que quelqu'un démêle les fils et prenne résolument la tête de la démarche. Qui est le mieux à même de le faire que le Ministre de la Recherche de la Région wallonne ? Parce que, avant tout, ce sont des entreprises wallonnes qui sont concernées. La principale demande vient en effet de la Sabca qui, je le rappelle, pendant plus de 20 ans, a eu un travail régulier avec des dizaines et des dizaines d'emplois basés sur l'avion F-16 qu'elle rénovait, entretenait, modernisait, rééquipait, etc.

Ma question est donc de vous demander pourquoi n'avez-vous pas pris votre bâton de pèlerin pour faire ce montage ? Ne croyez-vous pas dans la recherche dès lors qu'elle est militaire, que vous ayez un a priori à l'égard de ce secteur ? Il a pourtant sa place dans la vie économique wallonne de manière indiscutable. Est-il trop tard pour encore remonter dans ce dossier et pourquoi n'arrive-t-on pas à une solution ? Vous dites que vous avez des réunions communes de Gouvernement à Gouvernement, eh bien, voilà un dossier typique à mettre sur la table. Il y a des relais au Gouvernement central pour secouer un petit peu le Ministre Verwilghen s'il est réticent. Je suis convaincu qu'il y avait moyen, en le voulant vraiment, de participer à ce grand chantier et j'aimerais avoir vos explications sur les causes de ce qui m'apparaît aujourd'hui un échec.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Simonet.

Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Monsieur le Député, le problème que vous posez est important, d'une manière générale, parce qu'il concerne l'avenir de notre industrie de l'armement à l'égard de laquelle je n'ai certainement pas d'a priori, dans le cadre de collaborations internationales.

Problème important pour ce qui concerne les retombées économiques – vous les avez évoquées – à long terme pour notre pays, notre Région. Enfin, problème important parce qu'il permet l'accès de nos entreprises à des technologies de pointe.

Mais aussi, je crois que vous l'avez évoqué, problème difficile, car il réunit des compétences régionales, à savoir l'économie et la recherche, également des compétences fédérales, la politique étrangère et la politique de défense.

À mon avis, la réponse à votre question se trouve au carrefour de l'État fédéral et des entités fédérées.

Je crois difficilement qu'une action puisse être menée en dehors d'une collaboration étroite avec le Ministère de la Défense.

Revenons au dossier qui fonde votre question.

La Sabca s'est adressée à mon cabinet avec une demande, tout d'abord, de subvention à 100 % de 25 millions d'euros pour le projet Neuron. Ainsi la Sabca souhaitait s'inscrire dans un projet de l'État français par le biais de sa maison mère Dassault. À l'examen, différents problèmes sont apparus. Les choses n'étaient évidemment pas si simples, non pas tant exclusivement en ce qui concerne le fonctionnement de nos institutions mais également en ce qui concernait le dossier qui était sur la table.

D'abord les 25 millions ne concernaient pas seulement la Région wallonne mais également Bruxelles-Capitale et la Région flamande, puisque la Sabca possède des sièges dans les trois Régions.

À l'analyse, la Région wallonne était sollicitée ultérieurement pour un soutien non plus de 25 millions mais de 12,5 millions à peut-être 15 millions. À noter que l'entreprise ne nous a pas informés du financement qu'elle escomptait du chef des autres Régions.

Ensuite l'entreprise demande un subside à 100 % sans intervention de sa part. Or, comme vous ne pouvez pas manquer de le savoir, le décret de la recherche prévoit normalement que l'aide régionale est limitée à 50 %.

M. Kubla (MR). – Tel n'est pas le cas dans le domaine militaire.

Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Certains disent «*Pas dans le militaire.*».

Je m'interroge par ailleurs quant à savoir si le seul budget de la recherche doit être sollicité à cet égard. Cela étant, d'autres évoquent effectivement une règle européenne, à laquelle vous faites allusion, règle qui permettrait de déroger en matière militaire. Je me demande aussi si ce dispositif est bien transférable à la Région et s'il ne concerne pas que l'État fédéral.

Enfin, à ma connaissance, le financement de la Sabca devait suivre le chemin suivant, à savoir :

- paiement des montants au Ministère français de la Défense;
- rétrocession du Ministère français de la Défense au groupe Dassault;
- apport du groupe Dassault à la Sabca.

Vous constaterez avec moi que le chemin n'était pas très simple et était particulièrement compliqué.

Je confirme votre opinion selon laquelle il serait plus simple que les deux Ministres de la Défense traitent la chose, voire même, que la France ne reconnaît que le Ministre de la Défense belge. Par ailleurs, je ne vois pas la Région wallonne traitant avec le seul Ministère français de la Défense car, notamment, elle s'engagerait sur un projet forcément incomplet. En effet, la Région flamande et la Région Bruxelles-Capitale sont également concernées au-delà du fédéral.

Nous devons aussi nous interroger sur les retombées économiques et en matière de recherche. Des propositions sont faites mais il s'agirait de voir quelles seraient les avancées qui seraient ainsi ouvertes à la Région wallonne. Parce que c'est là aussi que se trouvent tout le problème et l'intérêt de la question. Et ce point n'a pas été évoqué. Prudence, donc !

Vous avez raison quand vous signalez les difficultés budgétaires de la Région wallonne. Il se fait que le budget «subsidés aux entreprises» est réduit. Mais il a été particulièrement réduit par vous-même pour l'année 2004 par rapport à ce qu'il était en 2003.

M. Kubla (MR). – De quel budget parlez-vous, celui de la recherche ?

Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Effectivement.

M. Kubla (MR). – Il n'a pas été diminué du tout. On n'a jamais diminué le budget de la recherche ! Jamais !

Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Le budget alloué à la recherche a été particulièrement diminué.

Pour terminer, je vous rappelle avoir été informée de contacts pris par l'entreprise :

- tant avec le cabinet de la Défense nationale, M. Flahaut;
- avec le cabinet du Ministre bruxellois de l'Économie;
- avec le cabinet de M. le Ministre-Président Van Cauwenberghe;
- et avec le cabinet de mon collègue, le Ministre de l'Économie, M. Marcourt.

J'espère ainsi avoir répondu à votre question orale sans a priori, vous l'aurez constaté. Je crois que le problème de l'industrie de l'armement, en Belgique et dans le cadre d'une collaboration internationale, mérite effectivement d'être posée.

M. le Président. – La parole est à M. Kubla.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Président, Mme la Ministre m'a donné une description analytique d'un problème en disant «Il est compliqué, dès lors, je ne m'en occupe pas.». Moi, je lui demande exactement le contraire parce que le problème est compliqué, on ne sait trouver de solution que s'il y a une volonté de s'en saisir et de mettre ensemble les pièces du puzzle. Si on ne contacte pas le Ministre de la Défense en disant «*Ça devrait être lui.*». Si on ne contacte pas son homologue flamand en disant «*Est-ce que l'on ne se verrait pas pour essayer d'arranger cela?*». Si on ne sollicite pas M. Verwilghen en lui disant «*C'est à votre tour, vous avez l'occasion de faire quelque chose.*». Nous disposons du relais d'un parti associé qui est également au fédéral et qui pourrait jouer la navette à ce niveau-là.

Si on ne fait pas tout cela pour monter le dossier, inutile de poser des questions, on n'aura jamais l'ombre d'une réponse. Et, donc, moi, ce que je reproche de manière très claire, c'est que devant cette complexité que je n'ai jamais cachée, on a baissé les bras. On a dit «*Cela dépend d'autres niveaux. Il faudrait mettre tout le monde d'accord. Comme les autres ne bougent pas, je ne bouge pas non plus.*». À ce rythme-là, il n'y a pas beaucoup de dossiers complexes qui sortiront. On aura que des dossiers faciles et ce sont sans doute les moins intéressants. Moi, je crois qu'il fallait ici faire preuve de volontarisme et réunir les différents acteurs.

QUESTION ORALE
DE M. DI ANTONIO À Mme SIMONET,
MINISTRE DE LA RECHERCHE,
DES TECHNOLOGIES NOUVELLES
ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES,
SUR
«L'AVENIR DU PARC D'AVENTURES
SCIENTIFIQUES DE FRAMERIES (PASS)»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Di Antonio à Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures, sur «l'avenir du Parc d'aventures scientifiques de Frameries (Pass)».

La parole est à M. Di Antonio pour poser sa question.

M. Di Antonio (cdH). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers Collègues, le Parc d'aventures scientifiques de Frameries est l'un des sujets qui régulièrement fait l'objet de questions dans l'enceinte de ce Parlement. Il n'est en effet pas inutile de revenir sur ce dossier pour évaluer l'avancement de cet outil.

Le Pass vise à lutter contre la désaffection des jeunes envers les métiers scientifiques. Le soutien de cet établissement s'inscrit donc dans la volonté du Gouvernement wallon de placer la diffusion de la culture scientifique au nombre de ses priorités.

Le contrat de gestion conclu entre la Région wallonne et l'établissement reconnaît au Pass des missions de service public. Or, jusqu'à présent, la nature des activités de la société et les sources de financement dont il dispose ne lui permettent pas d'atteindre l'équilibre de son compte de résultats et justifie une intervention de la Région wallonne.

Le Gouvernement wallon a pris en 2003 diverses mesures de soutien financier de l'établissement. Parmi ces mesures figure l'octroi d'une subvention de fonctionnement de quatre millions d'euros pour chacun des exercices allant de 2003-2004 à 2005-2006.

Par ailleurs, le contrat de gestion prévoit au plus tard 12 mois avant l'échéance du 1^{er} juillet 2006, que les parties signataires entament des négociations pour analyser le développement du projet et, le cas échéant, identifier les aménagements à apporter au contrat de gestion.

Le contrat prévoit également une évaluation de l'outil, notamment en termes de fréquentation du public. L'objectif fixé en terme de fréquentation annuelle est de 200.000 visiteurs à partir de 2006. Rappelons à cet égard qu'en 2003-2004, le nombre de visiteurs a été de 137.254.

Aussi, Madame la Ministre, je souhaiterais vous interroger sur différents aspects :

- avez-vous déjà entamé des négociations prévues dans le contrat de gestion ?
- les prévisions pour 2004-2005 en termes de nombre de visiteurs s'annoncent-elles meilleures que pour l'exercice précédent ? Peut-on espérer atteindre les 200.000 visiteurs d'ici 2006 ?
- quelle est la structure du public qui visite le Pass ? Observe-t-on une augmentation de la fréquentation de certains publics cibles ? Disposez-vous de détails quant à cette structure (publics familiaux, publics scolaires ou associations de jeunesse, publics adultes, entreprises) ?
- quelles sont les orientations que vous envisagez pour l'avenir du Pass ?
- et enfin, envisagez-vous un maintien, à terme, de l'intervention régionale ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Simonet.

Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, lors de l'adoption, en date du 24 février 2005, de l'arrêté d'octroi de la subvention de fonctionnement de quatre millions d'euros au Pass pour l'exercice 2004-2005, le Gouvernement m'a chargé d'entamer avant le 30 juin 2005 des négociations pour analyser le développement du projet afin d'identifier les besoins éventuels d'adaptation du contrat de gestion.

Depuis, des contacts visant à obtenir les informations indispensables pour ce type de négociations sont en cours entre les responsables du Pass et mon cabinet.

Mais vous comprendrez qu'à ce stade, il est évidemment prématuré d'en dire davantage.

Quant à la fréquentation, les informations en ma possession, sont encourageantes.

J'en veux pour preuve :

- 137.254 visiteurs en 2003-2004 ;
- et sous toute réserve, on atteindrait les 200.000 visiteurs espérés pour cette saison 2004-2005, si l'on se base sur les projections, avril, mai, juin, pour lesquels il y aurait des réservations.

De même, les statistiques de la structure du public qui visite le Pass montrent une répartition par type de public de 57 et 58 % pour le public familial respectivement en 2003 et 2004, 33 et 35 % pour le public scolaire, toujours pour 2003 et 2004 et 9 et 8 % pour les groupes respectivement en 2003 et 2004. Quant à la répartition géographique, elle est de 79 % pour la Belgique francophone, ce qui ne nous étonnera pas,

de 11 % pour la Flandre, 8 % pour la France et de 2 % pour les autres pays.

Toutefois, si je ne peux que me réjouir de ce succès croissant en termes de fréquentation du Pass et d'ingénierie culturelle, par exemple: l'actuelle collaboration entre le Pass et le pavillon à l'exposition universelle d'Aïchi, eh bien, je prends également la mesure des difficultés financières persistantes.

Vous n'ignorez certainement pas qu'une proposition d'inventions complémentaires permettant d'aplanir ces difficultés a été introduite.

En raison des contraintes juridiques et budgétaires, et compte tenu de la nature des activités et des missions de service public, je ne peux imaginer répondre à cette proposition que par un ensemble de mesures associant non seulement divers départements de la Région wallonne mais également d'autres entités publiques et para-publiques, notamment, locales.

J'ai, dès lors, chargé mon cabinet de prendre les initiatives nécessaires afin que les mesures envisageables soient examinées au plus vite et que chaque entité visée, dont le Gouvernement wallon, bien entendu, soit en mesure de prendre rapidement les décisions correspondantes.

M. le Président. – La parole est à M. Di Antonio.

M. Di Antonio (cdH). – Merci pour votre réponse. C'est effectivement un investissement fort important pour notre Région, nous devons trouver des moyens de le pérenniser. Je pense qu'effectivement, il remplit notamment une fonction importante en termes d'enseignement, d'éducation, de sensibilisation aux disciplines scientifiques et peut-être devrait-on s'orienter vers des sources de financement qui ne soient pas uniquement liées à la recherche scientifique et qui engagent peut-être également d'autres niveaux de pouvoir.

INTERPELLATIONS

INTERPELLATION
DE M. DAERDEN À M. MARCOURT,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE
ET DE L'EMPLOI,
SUR
«L'ARRÊT ANTICIPÉ PAR ARCELOR
DU HAUT-FOURNEAU N° 6
ET SES CONSÉQUENCES
SUR LA BONNE MARCHÉ
DU REDÉPLOIEMENT ÉCONOMIQUE
LIÉGEOIS»

INTERPELLATION
DE M. WESPHAEEL À M. MARCOURT,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE
ET DE L'EMPLOI,
SUR
«LE RESPECT INTÉGRAL
DE L'ACCORD TRIPARTITE
(GOUVERNEMENT-ARCELOR-
PARTENAIRES SOCIAUX) CONCERNANT
LA SORTIE PROGRAMMÉE
DE LA PHASE À CHAUD
DE LA SIDÉRURGIE LIÉGEOISE,
ET LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN SOCIAL,
LES MÉCANISMES D'EMBAUCHE
EN MATIÈRE DE SOUS-TRAITANCE
ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL
ET, PLUS GLOBALEMENT,
LE PLAN DE REDÉPLOIEMENT
DU BASSIN ÉCONOMIQUE LIÉGEOIS»

INTERPELLATION
DE M. KUBLA À M. MARCOURT,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE
ET DE L'EMPLOI,
SUR
«LA FERMETURE ANTICIPÉE
DU HAUT-FOURNEAU 6
DE LA PHASE À CHAUD LIÉGEOISE»

INTERPELLATION
DE M. DE LAMOTTE À M. MARCOURT,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE
ET DE L'EMPLOI,
SUR
«LA FERMETURE ANTICIPÉE
D'UN DES DEUX HAUTS-FOURNEAUX
LIÉGEOIS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle :

- l'interpellation de M. Daerden à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «l'arrêt anticipé par Arcelor du haut-fourneau n° 6 et ses conséquences sur la bonne marche du redéploiement économique liégeois» ;
- l'interpellation de M. Wesphael à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «le respect intégral de l'accord tripartite (Gouvernement-Arcelor-Partenaires sociaux) concernant la sortie programmée de la phase à chaud de la sidérurgie liégeoise, et la mise en œuvre du plan social, les mécanismes d'embauche en matière de sous-traitance et de sécurité au travail et, plus globalement, le plan de redéploiement du bassin économique liégeois» ;

- l'interpellation de M. Kubla à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «la fermeture anticipée du haut-fourneau 6 de la phase à chaud liégeoise» ;
- l'interpellation de M. de Lamotte à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «la fermeture anticipée d'un des deux hauts-fourneaux liégeois».

La parole est à M. Daerden pour développer son interpellation.

M. Daerden (PS). – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, chers Collègues, depuis la dernière séance de notre Parlement, Arcelor et la fermeture du chaud à Liège ont fait l'actualité et cette séance tombe bien, le lendemain d'une réunion importante tripartite, ici à Namur, cela va nous permettre de faire le point et d'avoir votre avis, Monsieur le Ministre, sur ce dossier important qui nous préoccupe tous et moi notamment, voisin de Chertal, en Basse-Meuse.

Il y a quelques semaines, maintenant, Arcelor a créé une mauvaise surprise dans le bassin liégeois en annonçant l'arrêt prématuré du haut-fourneau n° 6, d'abord pour le 15 avril puis, maintenant, la nuit du 26 au 27 avril alors que la mise sous cocon de cet outil était prévue pour le 30 juin prochain.

Malgré le démenti formel par la multinationale de ce qui n'était encore qu'une rumeur en ce début d'année, «*les conditions conjoncturelles*» justifient selon ses dirigeants «*une réduction sensible de la production de la phase à chaud de Cockerill Sambre à Liège*». Cet ajustement de l'offre, accentuée par les hausses de prix des matières premières provoquerait également des fermetures ou des réductions d'activités sur d'autres sites européens du groupe, cela ne fait pas notre affaire, cela ne change rien évidemment à notre désarroi.

Si la portée de l'anticipation de couperet peut sembler réduite avec l'absence de licenciements secs, l'impact direct sur les sous-traitants est quant à lui loin d'être négligeable. Le Ministre pourrait peut-être vous apporter des précisions quant à l'impact exact de cette fermeture anticipée.

Quoi qu'il en soit et par cette annonce, le groupe sidérurgique a fragilisé unilatéralement la confiance sur laquelle repose toute relation économique et syndicale. De plus, elle a terni l'image du redéploiement de la région de Liège en donnant à certains, l'occasion d'entretenir une certaine confusion entre les deux dossiers.

Mais fragiliser ne signifie pas encore réduire à néant, comme en témoigne la réunion tripartite d'hier.

Il demeure des perspectives et des engagements à respecter. L'actuel climat de suspicion ne doit pas occulter l'importance de la bonne réalisation de ceux-ci. Nous connaissons la progression des résultats d'Arcelor, son poids sur le marché. Pas moins d'une voiture sur trois produites en Europe est fabriquée à partir d'acier provenant de l'entreprise. Devant un tel géant qui emploie plus de 100.000 travailleurs dans une soixantaine de pays, nous devons nous montrer particulièrement unis et déterminés.

Dès lors, Monsieur le Ministre, de nombreuses questions doivent être posées.

Pouvez-vous nous préciser si l'accord tripartite signé en décembre 2003 reste d'application. Doit-il être actualisé? Pouvez-vous nous préciser les points de l'accord qui ont déjà fait l'objet d'avancées réelles? Quels sont les engagements qui restent encore en suspens? De quelles garanties juridiques dispose la Région? Pensez-vous que la Région pourrait, comme l'envisagent actuellement les syndicats, tenter des poursuites judiciaires par la suite si Arcelor persiste plus en avant dans le non-respect des accords? En outre, dans ce contexte, l'activité du second haut-fourneau jusqu'en 2009 sera-t-elle maintenue? Hier, comme je le rappelais, il y a un instant, une réunion tripartite s'est tenue à Namur, je suppose que ces questions ont été abordées, qu'en est-il? Un calendrier des rencontres ultérieures est-il programmé? On entend parler d'une prochaine réunion dans trois mois, pourriez-vous nous préciser cela tout à l'heure?

Il me semble logique de s'interroger aujourd'hui sur la fiabilité de l'ensemble de l'accord tripartite de décembre 2003, dont le Ministre de l'Économie de l'époque, qui va intervenir dans un instant, se disait «pleinement satisfait». En effet, plusieurs avancées importantes semblaient acquises. Aujourd'hui, il y a de la confiance des travailleurs qui ont déjà beaucoup donné par le passé. On ne peut sans cesse exiger des efforts supplémentaires des travailleurs tout en remettant en cause les promesses formulées par le passé. Sans oublier les problèmes, notamment de sécurité, auxquels sont exposés les sous-traitants et intérimaires présents sur le site. Depuis d'ailleurs lundi soir, lors d'une réunion-débat entre Francis Gomez et un de vos collègues, on a pu entendre les travailleurs présents réagir et notamment exprimer leur amertume, leurs inquiétudes et leur détresse pour leur avenir et l'avenir de leurs familles.

Un autre volet important de l'accord de 2003 concerne l'implication d'Arcelor dans le redéploiement avec l'engagement de la société à contribuer à rechercher un emploi pour un emploi direct perdu, c'est-à-dire 2.700 emplois.

On le sait, les projets autour de l'acier à Liège concernent l'avenir de la sidérurgie à froid. En témoigne la déclaration commune d'accord sur la mise en œuvre du projet d'avenir d'Arcelor en Wallonie signée par l'ensemble des partenaires en avril 2004. La société s'est engagée à chercher à développer l'aval de l'aval et d'amener, grâce à leur réseau, des entreprises pouvant mettre en valeur les produits de ce secteur. Pouvez-vous nous rassurer quant à la réalisation de ces engagements? Pouvons-nous disposer de garanties formelles quant au maintien d'une sidérurgie à froid, surtout lorsque l'alimentation de celle-ci tend à se faire à partir d'unités de production beaucoup plus éloignées?

Si Arcelor investit 27 millions d'euros afin de pouvoir laminier à froid en continu l'acier plat carbone traité à Liège, les syndicats craignent que l'installation d'une ligne de galvanisation en Europe ne soit plus à l'ordre du jour au bénéfice d'un site au Brésil. Disposez-vous d'éléments à ce sujet? On redoute également quelques difficultés quant à la réalisation d'un projet de ligne de revêtement sous vide envisagé pour Liège. Qu'en est-il? Peut-on toujours espérer l'annonce par Arcelor de l'arrivée d'un investisseur en aval de la sidérurgie à froid? Avez-vous des précisions à cet égard? Un autre point important concerne la dédication des commandes. Le carnet de commande est géré par un staff réduit, centralisé à Paris et au sein duquel ne figure plus de Liégeois, ni de Wallons d'ailleurs. Cela se ressent au niveau des commandes qui sont, souvent les plus difficiles et les moins rentables pour les sites liégeois. Cette absence d'ancrage local au niveau commercial constitue dès lors, selon moi, une source d'inquiétude supplémentaire.

Il y a lieu de rester particulièrement vigilant quant à l'attitude future d'Arcelor, qui pourrait dorénavant se prévaloir d'une remise en cause d'autres volets de l'accord, pour se protéger en cas de réaction appuyée de la Région wallonne.

Un des atouts dont nous disposons est représenté par les parts détenues par la Région dans le capital de la société. Notre Parlement a d'ailleurs été le cadre de nombreuses discussions quant à l'opportunité de vendre ces actions. Certains verront peut-être dans la décision de fermeture anticipée du haut-fourneau n° 6, une preuve supplémentaire de l'inutilité de ces quelque 3,21 % du capital détenus par la Région via la Sogepa. Je n'ai pas jugé, j'ai dit «certains». Je pense pour ma part, qu'actuellement, cette participation publique est importante pour plusieurs raisons.

Au-delà de permettre au Gouvernement de recevoir des informations sur la politique du groupe, cette participation revêt tout d'abord une importance symbolique. En conservant ses parts, la Région se place

résolument au côté des travailleurs à l'heure où des négociations importantes sur l'avenir du bassin liégeois, mais aussi Carolo, doivent être menées à bien. Les symboles ont parfois énormément de valeur. Il faut se souvenir, à cet égard, de l'impact qu'a produit sur la multinationale, la manifestation pour l'emploi organisée à Liège en mars 2003 et réunissant plus de 50.000 personnes.

Ces parts sont également significatives au niveau financier. La valorisation de ces actions représente actuellement près de 360 millions d'euros. De plus, les dividendes perçus par la Région en 2004 s'élèvent à plus de 13 millions d'euros ce qui est considérable. Bien sûr, la vocation de la Région n'est pas de spéculer sur le cours ou le rendement d'un titre. Toutefois, il faut constater que la valeur de l'action a augmenté de manière significative depuis le début du mois d'octobre 2004, soit depuis les premières requêtes de vente formulées par d'éminents membres de cette Assemblée. Depuis un an, on enregistre une variation à la hausse de 14 % du cours de l'action.

Par ailleurs et d'après l'Institut international du fret et de l'acier (IISI), la demande mondiale d'acier devrait rester soutenue en 2005 et les besoins de la Chine particulièrement élevés. Le bureau d'étude recommande donc d'acheter des titres du sidérurgiste avec un objectif de cours à 20 euros alors qu'il tourne actuellement aux alentours de 16 euros. La Deutsche Bank prévoit quant à elle un objectif de cours à 23 euros.

Il convient toutefois de demeurer prudent et de s'assurer d'un éventuel revirement de la situation du marché, toujours possible dans un secteur particulièrement soumis aux cycles conjoncturels. Dès lors Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous préciser si des mécanismes de sécurité existent afin de prémunir la Région d'une baisse des cours trop importante? Pouvez-vous également me préciser l'affectation des dividendes perçus par la Sogepa? Par ailleurs et au lieu de vendre une partie ou la totalité de nos titres, compte tenu de leur rendement élevé, ne serait-il pas opportun, notamment pour financer le redéploiement, de souscrire plutôt un emprunt en profitant des taux bas plutôt que de vendre? D'autre part et en cas de vente future éventuelle, avez-vous déjà songé à l'utilisation des moyens financiers ainsi dégagés, notamment dans le cadre du redéploiement?

Mes chers Collègues, à l'heure où des discussions, sans doute difficiles, doivent avoir lieu avec l'une des entreprises clé de la reconversion, les acteurs du redéploiement doivent plus que jamais, parler d'une seule voix afin de garantir l'essentiel, à savoir la création d'emplois. Ce «front commun» s'était déjà manifesté en janvier 2004 au sein de cette Assemblée. En effet, lors de la décision du groupe sidérurgique de condam-

ner la phase à chaud de Liège entraînant des conséquences dommageables sur près de 10.000 travailleurs, sous-traitants inclus.

Depuis quelques semaines, d'aucuns ont utilisé l'annonce de la fermeture anticipée du haut-fourneau comme caisse de résonance pour stigmatiser la lenteur du processus du redéploiement économique du pays de Liège.

Pour ma part, je pense qu'il convient de bien prendre la mesure du défi collectif qui nous attend. Il s'agit ni plus ni moins que de réussir la mutation d'un bassin industriel marqué par près de deux siècles de sidérurgie. Celle-ci a largement façonné son économie, son aménagement du territoire et son identité.

Aujourd'hui, nous devons non seulement réussir une nouvelle révolution industrielle, mais aussi une révolution technique, culturelle, commerciale, et formative.

L'économie de demain ne devra plus être centrée sur un seul secteur prédominant mais tirée par une série de grands leviers, de grands pôles d'activités : le pôle technologique, le pôle logistique, le pôle spatial, le pôle touristique, celui de l'eau, celui des services, celui de la formation.

Face à l'ampleur de la tâche, l'heure n'est pas au clivage «majorité-opposition» mais au contraire au rassemblement de toutes les forces vives, de toutes les énergies. Le Gouvernement wallon a récemment pris plusieurs décisions allant dans le bon sens. Parmi ces décisions, je citerai la restructuration financière de Meusinvest afin d'adapter sa structure à celle des autres Investis, d'une part, et aussi d'ouvrir le capital aux organismes bancaires et à des partenaires industriels, d'autre part. À cet égard et au-delà de la restructuration de l'Invest liégeois, l'important sera de lui assurer le refinancement souhaité et nécessaire de 50 millions d'euros déjà souvent évoqué.

Je citerai également l'aval donné à la création de la Soligest chargée d'assainir puis de valoriser 300 hectares de terrains libérés par Arcelor.

Si certains déplorent la lenteur du processus actuellement en marche sous la coordination du GRE – qui se réunira, si mes informations sont bonnes, dans quelques jours afin de permettre au comité scientifique d'avaliser le rapport émis par le groupe de travail «entreprise» – il faut être conscient qu'un projet d'une telle envergure ne se façonne pas en quelques semaines. Les grandes batailles se perdent souvent par excès de précipitation. Le développement liégeois comme celui de la Wallonie, doit s'inscrire dans la durée pour préserver notre économie des reflux conjoncturels. Les conclusions de l'étude McKinsey montrent que le redressement d'une Région est pos-

sible mais qu'il s'étend sur une période longue. La réussite du projet wallon et liégeois est d'ailleurs en partie liée. C'est la raison pour laquelle, il convient, me semble-t-il, d'être aux côtés du Gouvernement et notamment du Ministre de l'Économie dans ce dossier particulièrement délicat qui mérite le soutien de tous.

D'avance je vous remercie pour les réponses à toutes ces questions, Monsieur le Ministre.

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael, pour dix minutes maximum.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Président, tout le monde est d'accord aujourd'hui pour estimer que la priorité c'est évidemment le redéploiement économique du bassin liégeois, il faut quand même admettre qu'un certain nombre de problèmes se posent manifestement quant à l'exécution d'une part, de ce plan de reconversion et d'autre part, quant à la pérennisation des engagements pris par Arcelor et ce n'est pas M. le Ministre qui va me contredire à cet égard.

Il en va ainsi en ce qui concerne l'accord tripartite de la mise à la prépension des différents pans du plan social et on se souviendra en effet, qu'une partie de la solution dégagée pour limiter la casse sociale, s'inscrit dans un plan de prépension de centaines de travailleurs qui auront atteint l'âge de 50 ans en 2009. Or, il semble aujourd'hui acquis qu'après négociation sur les modalités d'octroi des pré pensions, il ne devrait pas y avoir de problème quant à la concrétisation de celles-ci, du moins pour 2005-2006.

Pour ce qui concerne 2009, j'ai plus d'inquiétude, M. le Ministre, il me revient en effet que des contacts avec le Fédéral ont été pris mais que d'autres échos permettent de penser que l'on cherche déjà des solutions alternatives à la prépension comme le reclassement dans de petites filiales, des départs volontaires avec primes, des ? temps, etc.

Je ne suis pas plus rassuré non plus quand j'entends les déclarations du Ministre Vande Lanotte, et en l'occurrence des ministres flamands de l'État fédéral, qui indiquent clairement leur volonté dans un terme assez précis, de mettre fin à cette politique de prépension. Or, nous savons que le deuxième volet d'une prépension concerne 1.800 personnes et que s'il n'y a pas un accord rapide, en tout cas, une volonté ferme du Gouvernement wallon et du ministre de l'Économie de trouver une solution à cet égard, nous risquons effectivement de nous trouver dans une situation extrêmement grave sur le plan social à l'horizon de 2009. Je souhaiterais une clarification à cet égard d'autant plus que je vous ai déjà interpellé le 23 septembre 2004 sur le sujet et que vous ne m'aviez pas apporté de réponses précises, j'espère qu'aujourd'hui, j'en aurai.

Deuxième élément, la sous-traitance et la sécurité au travail.

En 2002, 200.000 accidents de travail ayant provoqué 11.710 incapacités permanentes et 121 morts ont été hélas enregistrés en Belgique. Il est à noter que les chiffres globaux sont certes heureusement en baisse, mais que les accidents les plus graves sont par contre en hausse, principalement, victimes de ces accidents, des jeunes entre 20 et 29 ans qui travaillent notamment dans le cadre de la sous-traitance.

En ce qui concerne plus particulièrement la sidérurgie liégeoise, dois-je vous rappeler qu'aucun accident mortel n'a été déploré durant les six années qui ont précédé la venue d'Usinor, depuis son arrivée en 1998, on comptabilise 17 morts. Chez Arcelor, en région liégeoise, 8 morts ont été relevés entre octobre 2002 et février 2004. Mes propos sont un peu morbides, je le reconnais mais je vous avoue que je n'ai pas toutes les garanties sur le fait que le plan de sécurisation au travail, notamment pour le travail intérimaire, soit rencontré.

J'en veux pour preuve, et ceci m'inquiète doublement, qu'Arcelor, en partie, vient d'octroyer un important chantier à la cokerie de Seraing à la filiale de Thyssen Krupp, qui elle-même s'est empressée de sous-traiter le travail pour partie à des Polonais, pour partie à des Portugais, et sachez que je n'ai rien ni contre les Portugais, ni contre les Polonais mais ceci contredit, à mon sens, la volonté affichée d'Arcelor de contribuer au redéploiement industriel du bassin liégeois, alors même qu'un sous-traitant liégeois aurait pu bénéficier de ce marché dans le cadre du plan d'investissement de la cokerie en vue de sa rénovation.

Il est d'ailleurs piquant de relever que l'entreprise locale qui aurait pu bénéficier de ce marché, réalise pour le moment le même type de travaux pour l'entreprise flamande Sidmar.

Plus grave, selon les syndicats les travailleurs polonais et portugais n'auraient pas été soumis à la procédure du passeport de sécurité en vigueur, en principe à la cokerie.

Au-delà des questions sociales et économiques posées par cette délocalisation larvée, ceci risque de poser des problèmes de sécurité.

En effet, il est prévu que lorsqu'une société extérieure pénètre sur un site sidérurgique, plusieurs conditions drastiques doivent être respectées.

Une brochure détaillée reprend les informations sur les risques, les précautions à prendre, la marche à suivre.

Les travailleurs doivent maîtriser ces informations et sont ensuite soumis à un examen, qu'ils doivent réussir ...

En ce qui concerne les travailleurs portugais et polonais, ils ont été, semble-t-il, uniquement prévenu des consignes lors de deux réunions d'informations, avec des traducteurs et un jeu de questions/réponse sur base, faut-il le préciser, d'une brochure en français. Ce qui fait dire à Arcelor que s'il y avait manifestement des incompréhensions concernant la sécurité, les Polonais et les Portugais ne doivent normalement pas avoir de problème parce qu'ils auront reçu néanmoins une formation minimale. Donc, je pense qu'en termes de sécurité, ce n'est évidemment pas acceptable.

Selon la FGTB, je partage d'ailleurs cet avis, cette mesure est discriminatoire pour les sous-traitants locaux qui doivent en réalité, eux, passer l'examen complet. Donc, nous sommes bien dans une logique incompréhensible et je dirais même dans un petit Bolkestein, puisque cette situation est à déplorer pour les travailleurs qui, eux, sont dans un véritable statut de sous-traitance et je cite aussi, je me permets de le faire, je rappelle que le prix payé à ces travailleurs est de 50 % inférieur à ceux octroyés au travail statutaire de chez nous.

Troisième volet de mon intervention, c'est le respect des engagements d'Arcelor, je vous ai dit mes inquiétudes à l'époque, je ne vais pas y revenir parce que je n'ai que 10 minutes en ce qui concerne l'engagement de la Sodie, de créer des unités industrielles dans l'acier dans l'aval et dans l'aval de l'aval, vous allez probablement, suite à la réunion que vous avez eue hier, me rassurer à cet égard et m'indiquer effectivement que les investissements prévus dans ces deux secteurs seront effectivement garantis et maintenus, j'ai pu lire cela aujourd'hui dans un communiqué mais j'aimerais quand même plus de détails que le communiqué qui est sorti et je dois vous avouer aussi que quand j'entends encore la Sodie déclarer aujourd'hui que son rôle est un rôle d'accompagnement à l'investissement, donc une sorte de doublon en matière d'Invest régional, je ne peux que vous demander un certain nombre de précisions dès aujourd'hui sur cette question parce que je n'ai pas le sentiment mais démentez-moi qu'entre septembre 2004 et aujourd'hui, nous ayons beaucoup plus de garanties sur le respect des engagements tripartites malgré le communiqué que j'ai pu lire aujourd'hui et donc, j'attends vos réponses.

En un mot comme en cent, le politique doit annoncer avec force qu'il n'acceptera évidemment pas la fermeture des hauts-fourneaux même si nous avons été mis devant le fait accompli pour la fermeture précipitée du premier, s'il n'a pas de garantie définitive d'investissement d'Arcelor dans l'aval de l'aval, en particulier.

Ceci est d'autant plus vrai que le plan stratégique issu de l'asbl «Pays de l'avenir de Liège» s'articule

sur le développement de la zone autour de quelques axes: entreprises existantes, nouvelles technologies, transport logistique et multimodalité, métiers de la construction et services.

J'en viens maintenant à la dernière partie de mon intervention.

Moi, M. Daerden, vous dites l'heure n'est pas au clivage, je suis d'accord avec vous, l'heure est au rassemblement, mais dois-je vous rappeler quand même, que depuis 1991, j'ai suivi particulièrement ce dossier. Nous avons créé l'asbl «Avenir du pays de Liège», nous avons créé les GIE qui ne se sont pratiquement jamais réunis, nous avons créé une société d'investissement qui ne se réunit pas, nous avons créé le GRE qui ne se réunit pas, et donc cela veut dire que nous sommes aujourd'hui dans une logique depuis 1991 où, seule une formation politique, et peu importe qu'il s'agisse du parti socialiste ou d'une autre formation politique, il est logique que le parti le plus important sur un arrondissement soit à la barre du redéploiement économique et ce que je ne peux accepter, c'est pour cela que je vous demande de prendre des initiatives, c'est qu'en fonction de l'humeur des uns et des autres, le rapport de force interne à l'intérieur même d'une formation politique, nous soyons aujourd'hui dans une situation où le redéploiement économique est à l'arrêt, ce n'est pas moi qui le dis, M. Daerden dit récemment dans la presse: «*Nous ne bougerons pas sur la reprise du redéploiement économique tant qu'il n'y aura pas un nouveau président à la fédération du parti socialiste*» et il dit «*Nous n'avons pas pu bouger ces derniers mois en raison...*». (*Rumeurs.*) Écoutez, il n'y a aucun problème à cet égard, je peux vous fournir...

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Que des journalistes aient interprété des choses, c'est leur droit mais j'aimerais que vous me donniez le document reprenant de manière précise cette déclaration. Autrement, vous retirez vos propos.

M. Wesphael (Écolo). – Admettons, Monsieur le Ministre, mais pas de problème, je vous donnerai l'article, probablement que le journaliste a mal interprété les propos de M. le Ministre.

Cela dit, un dernier mot, cela ne change rien au fait que le GRE ne s'est pas encore réuni une seule fois depuis la rentrée politique de ce Parlement et que Liège est dans l'immobilisme le plus pointu par rapport au redéploiement économique. Alors, moi, je vous invite à prendre l'initiative rapidement et dans ce cadre-là, je l'ai dit publiquement à Liège aussi, je vous soutiendrai totalement mais je ne peux pas admettre qu'en fonction de jeux de pouvoirs à l'inté-

rieur d'un seul parti, ce qui arrive dans tous les partis, je l'admets, mais là c'est grave.

M. le Président. – La parole est à M. Kubla pour développer son interpellation.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Président, Madame, Monsieur le Ministre, chers Collègues, au moment où j'ai déposé le projet d'interpellation, la rencontre qui s'est déroulée hier, n'avait pas encore eu lieu, et je n'avais aucune information sur ce qui allait en découler, je ne savais même pas qu'elle se tenait, donc il était logique que je vous interroge sur cette fermeture tout à fait précipitée.

En voyant les images de votre réunion hier, j'ai eu le sentiment de revenir un an quasiment en arrière, c'était la même configuration, les syndicats d'un côté, le Gouvernement au centre et en face d'eux les représentants, les plus hauts, du groupe Arcelor. Nous avons, à l'époque, signé de bonne foi un compromis difficile; il y a eu, on l'a rappelé, des mouvements de grève, des manifestations, y compris à Luxembourg, climat de méfiance parfois difficile à surmonter et finalement, le Gouvernement avait pris une position, je crois, très ferme à côté des représentants des travailleurs pour s'insurger contre ces fermetures. Nous avons déjà encaissé celle de Charleroi qui n'était pas conforme aux accords pris initialement par les Français, nous en apprenions de nouvelles qui étaient dramatiques pour la région de Liège, pas question de rester les bras croisés. Mais enfin, la force d'un groupe, sa détermination font que, à un moment donné, on doit bien passer à la transcription vers un compromis parce que le blocage de manière indéfinie n'est pas tenable.

Nous avons donc cru bien faire et les syndicats s'étaient ralliés à ce point de vue en rythmant la reconversion par une série de décisions et en fixant des dates pour les fermetures désormais inévitables des hauts-fourneaux.

Je dois dire que j'ai été un petit peu choqué même si l'argumentation a son intelligence comme toujours de la part d'Arcelor à propos des raisons qui ont motivé cette anticipation, mais j'ai été choqué par le fait qu'une fois de plus on est devant un non-respect, d'un accord cette fois-ci tout frais, signé dans un contexte un peu dramatique où il y avait vraiment là le côté réunion au sommet dramatisé et on trouvait *in fine* une solution à l'arraché où chacun allait rédiger dans son coin le bout de phrase qu'il lui fallait, mais au total on arrivait à une signature en bonne et due forme. Les responsables d'Arcelor ne peuvent pas dire qu'ils l'ignoraient ou que la conjoncture a changé depuis, c'est assez troublant qu'ils mettent à ce point

la défense de leurs intérêts ponctuels liés à certaines circonstances de stockage, de prix du marché, de commandes ici ou là, avant le respect d'un engagement clairement pris sans équivoque. Peu de temps s'est écoulé depuis et jamais la conjoncture n'a été aussi bonne, ce qui a porté leurs ressources, leurs situations à un niveau particulièrement confortable.

Ils réaffirment la main sur le cœur maintenant: «*Nous allons nous attaquer à la reconversion, on va travailler dans l'aval de l'aval, on va prendre la ligne sous-vide, on va aller au bout du prototype, on va ensuite faire la première implantation industrielle chez vous, oui.*». Mais rien ne dit que dans deux ans, ils ne viendront pas avec des arguments faisant état d'une opportunité exceptionnelle dans le sud, dont la rentabilité est sensiblement supérieure. Donc, on peut douter et ma question la plus pressante est évidemment de vous demander les résultats de cette rencontre d'hier et le crédit que l'on peut apporter aux déclarations d'Arcelor. Quel poids, quelles garanties sont derrière ces décisions nouvelles, qui confortent, pour une partie, celles qui n'ont pas encore été prises mais qui étaient déjà convenues auparavant. Je souhaiterais avoir votre analyse sur ces engagements nouveaux. Quelle foi leur accorder? Est-ce qu'il y a des éléments nouveaux qui permettent d'être plus confiant? Est-ce qu'il y a un calendrier serré qui me montre une accélération? Est-ce qu'il y a des moyens qui se dégagent et qui vont directement être mis en œuvre?

Deuxième réflexion et là, je reviens à la partie de l'exposé de M. Daerden concernant nos avoirs. D'abord, on m'a souvent fait le procès de dire que je voulais vendre à tout prix cette participation et chaque fois que je le disais, on croyait que c'était le lendemain. J'ai toujours dit, avec beaucoup de précaution, qu'il y avait là une ressource très importante qui, aujourd'hui a pris de la valeur, qui est gelée, même si elle rapporte un dividende, que nous n'avons pas d'intérêts stratégiques contrairement à ce que vous faites croire aux travailleurs. La Flandre s'est débarrassée de la totalité de son actionariat et cela ne va pas plus mal pour elle que je sache, on fait croire, peut-être que les syndicats se prêtent au jeu d'ailleurs, que le fait de détenir ces quelques pour cents, c'est un geste fort qui nous donne un poids au Luxembourg et qui nous permet de peser, sur l'orientation des choses. Nous venons d'avoir la démonstration saignante qu'il n'en est rien. Avec nos trois et quelques pour cent, on s'est tout à fait assis sur notre point de vue, on a rompu un accord qui était pris à notre égard. Croyez bien que si on avait une action ou le paquet d'aujourd'hui, ils seraient venus quand même hier pour s'expliquer parce qu'on respecte un Gouvernement dans une région où on a des intérêts. N'oublions pas qu'ils investissent quand même des milliards du côté du Hainaut avec Carinox, que le froid est tou-

jours chez nous. Nous restons un interlocuteur en tant que pouvoir politique, indiscutablement.

À propos des quelque 400 millions d'euros que représentent aujourd'hui nos actions, je n'ai pas dit non plus qu'il fallait les vendre maintenant, il faut s'entourer des meilleurs conseillers, prendre les meilleures précautions mais les Flamands l'ont vendu au cours de l'époque à des moments différents, donc, ils ont peut-être eu de moins bons prix, celui qui connaît, avec perfection, le meilleur cours d'une action, celui-là, je le félicite mais je ne l'ai jamais rencontré.

Il faut bien, à un moment donné, prendre des dispositions. Alors qu'on parle de reconversion (encore faut-il qu'il y ait des projets, qu'on vienne avec des demandes intéressantes, pas de la subsidiation) est-il intéressant de se priver de cette ressource considérable et ne serait-il pas plus judicieux d'en mobiliser une partie à condition que les projets soient là et que l'on vende en fonction des conseils recueillis auprès de professionnels.

Je crois en tout cas, Monsieur le Ministre, que vous avez là, parce que c'est dans votre département, des moyens dont le Gouvernement pourrait et devra faire usage tôt ou tard. Je souhaite que vous le fassiez dans les meilleures circonstances, je vais dire, au niveau du prix mais on s'en approche, je souhaite que vous le transformiez en levier économique, dynamique et pour cela il faut des projets, et, malheureusement un peu comme M. Wesphael, je dois dire, je ne les vois pas venir, je ne vois pas se développer des propositions mobilisatrices qui amèneraient des demandes, qui seraient chiffrées, qui seraient créatrices de dynamisme, je ne vois rien de tout cela. Pour l'instant, je vois plutôt un statu quo, un peu figé, rien ne bouge.

Mon intervention aujourd'hui s'est limitée volontairement à ces deux points.

Le premier, consister à vous demander clairement ce qu'il y a de neuf depuis hier et quelle foi, quel crédit on peut apporter aux promesses d'un groupe qui a déjà tant de fois renié ses engagements clairs. Deuxièmement, est-ce que la démonstration que vous venez d'avoir, que la détention de certaines participations ne change rien à leurs décisions fondamentales ne vous amène pas à reconsidérer votre stratégie de détention de ces actions quitte à ce qu'un jour vous en fassiez un levier pour le développement de la région liégeoise et wallonne en général. À mes yeux, il s'agit de ressources dormantes, ce n'est pas le bon choix.

M. le Président. – la parole à M. de Lamotte pour développer son interpellation.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, intervenir le

quatrième sur un débat qui a le même thème fait perdre un peu de son sel aux idées qui seront là mais effectivement l'actualité est un élément mouvant et entre le moment où les interpellations ont été déposées et aujourd'hui, il s'est passé encore un certain nombre d'éléments et c'est bien évidemment à cet usage-là que nous souhaitons vous entendre, Monsieur le Ministre.

Sans retracer l'histoire qui a été faite ici à la tribune, je voudrais vous dire que non seulement la fermeture du haut-fourneau prévue pour le 26 avril prochain au lieu du 30 juin nous met dans une situation difficile, nous, Région wallonne vis-à-vis non seulement de la Région mais de ses citoyens et de l'ensemble des travailleurs du bassin sidérurgique.

Certes, cette fermeture ainsi que celle, prévue en 2009, du deuxième haut-fourneau encore en activité à Liège est inéluctable. S'il y a bien une certitude dans la situation économique traversée actuellement par Liège, la fin de la phase à chaud et donc la fermeture des deux hauts-fourneaux décidée en 2003.

Malgré tout, cette fermeture, même devancée, ne devrait pas entraîner de licenciements secs, nous dit-on, le sort des travailleurs étant pris en charge par des prépensions et des transferts vers d'autres installations et des cycles de formation. Il n'empêche, plus de 350 emplois sont directement concernés par cette fermeture anticipée. Il ne faudrait surtout pas oublier les multiples sous-traitants, c'est évidemment une des composantes du problème, eux aussi «pris par l'effet de surprise». En effet, ceux-ci privés soudainement de leur plus gros client, vont avoir bien des difficultés, ne serait-ce que pour assurer leur survie. Monsieur le Ministre, suite à la réunion d'hier, pouvez-vous nous dire quelle réponse peut être apportée à ceux qui ont été surpris par cet avancement de la date ?

Au-delà de ces conséquences trop concrètes et qui touchent directement les travailleurs liégeois, c'est un peu la manière de procéder qui nous interpelle le plus. Le non-respect de ses engagements concernant la fermeture du haut-fourneau ne peut logiquement que nous faire douter et nous rendre méfiants au minimum à propos de la bonne réalisation de tous ses autres engagements, sur lesquels repose une bonne part des projets de reconversion et de redéploiement. Ainsi, l'avenir de la phase à froid de Liège – qui tourne présentement en sous-régime – est-il toujours vraiment assuré ? Peut-on espérer de vraies garanties sur ce point ? Le transfert prévu des travailleurs du chaud vers cette phase à froid peut-il toujours s'effectuer dans de bonnes conditions ? Ne doit-on pas craindre un «agenda caché» ?

On se rappelle qu'il y a à peine quelques mois Arcelor opposait, en effet, un démenti formel aux

rumeurs d'une fermeture anticipée du haut-fourneau et assurait qu'elle respecterait entièrement le calendrier prévu. On est un peu déçu, dès lors, il est assez logique que la crédibilité de l'entreprise ou la confiance que l'on peut avoir à l'égard d'une entreprise partenaire soit au plus bas et que les travailleurs soient démotivés et inquiets pour leur avenir.

Le Gouvernement aussi peut être inquiet: en effet, quel est encore le poids véritable d'un accord dont il s'est porté garant avec cette entreprise, au vu des derniers développements ? Et au-delà des déclarations de principes, des critiques courroucées et des «remontrances», que peut faire réellement le ministre pour «marquer le coup» et faire comprendre à la direction d'Arcelor qu'il est essentiel qu'elle respecte les accords et qu'elle doit poser des gestes concrets et positifs en région liégeoise ? Je crains fort que notre marge de manœuvre soit assez limitée et lorsqu'on lit dans la presse le chercheur, M. Capron, qui dit ceci: «*Arcelor peut toujours menacer de ne plus s'impliquer dans le redéploiement si on vient l'embêter dans son désir d'accélérer la fermeture des outils à chaud.*».

Et pourtant, je rappelle que la Région, à travers la Sogepa, est actionnaire d'Arcelor, avec une participation de plus de 3,2 % de son capital. Au vu des derniers développements peut-on vraiment dire que ce «petit» 3,2 % permet à la Région wallonne de réellement défendre ses intérêts et ceux des travailleurs au sein de cette multinationale. Poser la question, c'est peut-être y répondre ... De toute évidence, ces actions ne donnent à la Région ni plus de contrôle sur la direction de l'entreprise ni même plus d'informations sur les décisions qu'elle prend ... Toutefois, au terme des résultats de 2004, la Région wallonne recevra d'Arcelor près de 13 millions d'euros de dividendes. N'est-il pas un peu désagréable à un moment donné de voir ainsi la Région s'enrichir en tant qu'actionnaire, grâce aux décisions de fermetures et de délocalisations prises par l'entreprise.

Je sais fort bien que vous êtes régulièrement questionné sur toute cette problématique et je sais tout aussi bien que celle-ci est plus complexe qu'il n'y paraît et que d'autres arguments prèchent en faveur de la participation wallonne au capital d'Arcelor. Et je pense malgré tout qu'il faudrait peut-être davantage de réflexion sur le sujet, et, par conséquent, sur l'ensemble de la politique industrielle en région liégeoise et en Région wallonne.

Dans l'immédiat, je souhaiterais encore vous entendre sur ce que vous comptez précisément mettre en place dans les jours qui viennent pour «sauver les meubles» si on peut dire, garantir les compensations, recadrer les accords avec Arcelor, reconfirmer les engagements et restaurer la confiance à Liège. En

clair, faites-nous état, M. le Ministre, des conclusions de la réunion tripartite d'hier.

Enfin, je pense qu'il est aussi important de se retrousser les manches et de prendre les bonnes décisions pour insérer toutes ces actions et vos actions, dans une véritable vision globale du redéploiement économique liégeois et wallon.

Il ne faut évidemment pas se limiter à une attitude passive de réponse au cas par cas allant dans ce cas-ci, peut-être, de sursis en sursis. Au contraire, il faut bien davantage savoir où l'on va et ce que l'on veut pour notre région, la dynamique que nous voulons initier et agir sans tarder pour mettre en œuvre la reconversion. Il faut donc, sans plus attendre, concrétiser ce mot et non plus l'invoquer comme le font certains.

Je sais que vous travaillez en ce moment au plan stratégique transversal «création d'activités» et vous vous doutez probablement que je l'attends avec impatience. À ce sujet, nous avons pu débattre en mars dernier des recommandations du rapport McKinsey qui doivent alimenter le PST1. Plusieurs de celles-ci ne me semblent nulle part plus pertinentes qu'en région liégeoise. Nous devons les mettre en œuvre, Monsieur le Ministre. McKinsey parle ainsi de l'obligation de rationaliser et de simplifier la multitude de structures existantes en Wallonie ou encore de la nécessité de concentrer les ambitions, les énergies et les moyens sur quelques grands projets inscrits dans la durée et basés sur une stratégie claire évitant avant tout la dispersion des moyens. Comment ne pas constater à quel point ces mesures auraient dû être appliquées depuis longtemps. Dépêchons-nous donc d'agir !

En effet, si cette malheureuse fermeture anticipée ne devait nous apprendre qu'une chose, c'est bien que les nouveaux développements et les difficultés économiques ne nous attendent pas pour imprimer leur marque sur notre Région. Mais de grâce, essayons d'anticiper, ne soyons pas en retard sur les événements. Il nous revient donc de rattraper ce retard et de ne plus nous laisser distancer afin de maîtriser un peu plus le cours des choses et de ne plus nous laisser surprendre par la décision dont on parle.

Monsieur le Ministre les questions sont nombreuses et touchent plusieurs aspects d'un même grand problème, mais il s'agit là d'un événement d'importance, central pour l'avenir de notre Région, et qui, je le crois nécessitait une interpellation de la même ampleur. Je pense, d'ailleurs, qu'en tant que Liégeois et en tant que Ministre de l'Économie et de l'Emploi, vous partagez avec moi cette opinion, de même que mes préoccupations et les inquiétudes qui la fondent.

D'avance, Monsieur le Ministre, je vous remercie pour vos précisions et vos réponses.

M. le Président. – La parole est à M. Petitjean pour cinq minutes maximum.

M. Petitjean (FN). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous remercier de m'avoir autorisé à prendre la parole. L'annonce faite par Arcelor de fermer prématurément le premier haut-fourneau liégeois suscite plus que des interrogations sur l'avenir de la sidérurgie dans toutes ses composantes non seulement à Liège, mais aussi sur l'ensemble du bassin wallon.

La Libre économique qualifiait de lamentable la décision du géant de l'acier, Arcelor, de brusquer la fermeture car elle a été programmée de manière unilatérale sans la moindre concertation avec les organisations syndicales, et ce en dépit des accords signés et d'une parole donnée. Il y a dès lors, plus qu'une opacité dans les engagements futurs d'Arcelor, notamment en termes de reconversion industrielle du bassin liégeois et du devenir de l'acier wallon. Hier encore, vous avez été questionné sur l'avenir des Laminoirs de Longtain, eux aussi en danger.

Il y a indubitablement un manque constant d'évaluation de l'environnement concurrentiel d'Arcelor et par conséquent, une inadaptation au marché et aux surcapacités de production. Cela détermine désormais un manque de crédibilité d'Arcelor qui provoque des conflits sociaux majeurs, des conflits dommageables pour elle-même mais aussi pour l'image de la Wallonie déjà ébranlée par la saga AGC.

Autres soucis pour la Wallonie, sont les difficultés des transformateurs de l'acier qui redoutent une hausse durable du prix de l'acier face à un vent de produits de substitution. On note qu'après une hausse des prix qui a permis aux producteurs dont Arcelor, d'engranger des bénéfices plantureux, il est déjà fait appel, en 2004, soit à des produits de substitution, soit à des produits en acier à moindre coût. Un exemple existe à Couvin où une firme commande en Chine, des pièces en acier, se contentant d'assembler avec une, malheureusement corollaire, suppression d'emplois.

Les membres d'Agoria dont 600 travaillent l'acier, près de 70.000 emplois, tirent la sonnette d'alarme car outre la hausse du prix de l'acier, les entreprises transformatrices d'acier ne sont pas fournies à temps ni en quantités suffisantes. La conséquence est la perte de contrats et au-delà de la crainte que des secteurs utilisant actuellement l'acier optent pour d'autres matériaux, les matières plastiques notamment.

Agoria ajoute que les contrats signés avec les pouvoirs publics font perdre de l'argent à près de 40 % de leurs affiliés. De l'ensemble de l'intervention se

dégage l'appel à une véritable vision en termes de redéploiement économique, la Région wallonne a pour mission d'entreprendre rapidement des actions de redéploiement. Mais en a-t-elle les moyens ?

Les actions d'Arcelor étant à haute valeur, n'est-ce pas le moment après une étude sérieuse, poussée, de les vendre et d'affecter leur résultat au lancement d'un nouveau pôle industriel diversifié, axé sur des emplois porteurs et durables.

En conclusion, nous avons l'espoir, Monsieur le Ministre, que vous saurez gérer cette situation extrêmement complexe et faire en sorte que l'emploi soit à nouveau en progression dans un secteur qui a construit la réputation industrielle de la Wallonie dans le monde.

M. le Président. – Quelqu'un souhaite-t-il encore intervenir ?

La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, je remercie les premiers intervenants pour leurs analyses et points de vue respectifs sur la situation. Pour un certain nombre de constats, je peux m'y rallier.

En raison du temps qui m'est imparti, je m'attacherai ici à répondre aux questions explicites qui ont été posées et à apporter un complément d'informations sur les éléments les plus actuels considérant en effet que ce dossier a évolué au travers des dernières semaines et que j'y ai personnellement apporté un suivi tout particulier. La préoccupation que j'ai est non seulement liée au fait de mes compétences en tant que ministre de l'Économie et de l'Emploi – et par là même partie prenante à l'accord tripartite de décembre 2003 – mais aussi parce que j'ai toujours pensé que le dialogue social était une manière essentielle pour assurer le développement de nos entreprises et la paix sociale.

Je tiens à dire que l'incident majeur qui s'est déroulé suite à l'annonce de la fermeture anticipée du haut-fourneau 6 à Seraing est tout le contraire de cette notion de dialogue social et, il faut bien le constater, un coup de canif dans un contrat. Mais tout d'abord, je voudrais dire, suite à la réunion d'hier, que l'accord tripartite reste d'application. J'ai mis en place, dès l'annonce faite par Arcelor d'anticiper la fermeture, un processus de concertation. J'ai d'abord entendu les organisations syndicales qui m'ont fait part de leur inquiétude par rapport à l'attitude du groupe Arcelor et quant à la pérennité de l'accord signé le 21 avril 2004, il y aura demain une année.

Il est évident que la mise sous cocon, dès le mois d'avril 2005, du haut-fourneau 6 – et ce même s'il ne

s'agit que d'une anticipation de quelques semaines par rapport à la décision initiale – peut être, et cela a été abordé hier par les dirigeants d'Arcelor, compréhensible du point de vue économique. Mais, comme je l'ai déjà indiqué face à cela, le respect de la parole donnée m'apparaît un élément qui aurait dû l'emporter. Cet élément ajouté à d'autres a évidemment miné la confiance des travailleurs qui se sont demandés, si le haut-fourneau B et l'ensemble de la ligne à chaud, seraient bien exploités jusqu'à l'année 2009, de la qualité de l'approvisionnement et de la production, du développement de la ligne à froid et du sort de ce qui est appelé l'aval de l'aval.

J'ai ensuite rencontré des représentants de la direction dans le cadre d'une réunion bipartite. Au cours de celle-ci, la direction a confirmé sa volonté de respecter l'accord de décembre 2003, de développer le froid à Liège et d'y effectuer les investissements ainsi que de participer à la création de 2.700 emplois comme au travers de la Sodie et à cet égard, le chiffre de 271 emplois créés a été avancé.

Nous avons, après ces deux réunions bipartites, provoqué une réunion entre la direction régionale d'Arcelor et les organisations syndicales, réunion qui avait pour objet de préparer la réunion qui s'est tenue hier à la présidence du Gouvernement wallon en présence du Gouvernement, des organisations syndicales représentatives des travailleurs et de la direction générale d'Arcelor.

Avant d'en arriver au résultat de la réunion d'hier, je voudrais aborder quelques points qui ont été soulevés et qui sont de grande importance. L'impact de la fermeture de la mise sous cocon au 26 avril sur les sous-traitants est au jour d'aujourd'hui impossible à chiffrer de manière précise. J'ai sollicité tant les organisations syndicales que les différentes organisations patronales et personne n'a pu me fournir d'indication même tendancielle. Toutefois, et sans attendre le 26 avril, j'ai pris l'initiative de demander au Forem de mettre en place avec les organisations syndicales, une cellule de reconversion *sui generis* ouverte à l'ensemble des travailleurs de la sous-traitance. Cette démarche est évidemment caractérisée et originale dans la mesure où elle a un aspect «multi-employeurs».

Dès qu'elle sera ouverte, je serai en mesure de vous préciser le nombre de travailleurs ou d'entreprises qui se seront manifestés. Elle sera également un élément de raccord avec le projet «Forma Liège». Pour rappel, le Gouvernement précédent avait décidé de mobiliser 12,5 millions d'euros auprès du Forem pour l'organisation de formations en support au redéploiement économique. L'un des principaux acteurs de cette offre de formation sera, et M. Daerden l'a cité, sera bien entendu Technifutur.

Les points qui ont fait l'objet d'avancées réelles avant la réunion d'hier sont les suivants :

- la réfection du haut-fourneau B qui n'était pas un engagement précis et qui a été réalisée de manière à consolider sa capacité technique d'exploitation jusqu'en 2009 ;
- la finalisation du prototype de la ligne de revêtement sous vide ;
- le démarrage des formations – et aujourd'hui leur anticipation pour le personnel du haut-fourneau 6 censé être transféré dans le froid ;
- ainsi qu'un certain nombre d'investissements relatifs à la sécurité.

Certains ont évoqué des poursuites judiciaires. Je dirais que depuis hier, cette éventualité ne me paraît pas devoir être évoquée. Par ailleurs, je pense qu'avant de saisir les organisations judiciaires, dont l'espace-temps n'est pas toujours la réponse la plus adéquate en matière sociale, il convient de rechercher par tous les moyens des accords entre les parties.

Je voudrais en arriver à la participation de la Région wallonne dans Arcelor.

Et je confirme ce que j'ai dit antérieurement, je n'entends pas céder la participation de la Région dans Arcelor. Ce n'est pas au moment où nous discutons avec la direction générale sur la restauration d'un climat de confiance qu'il convient de céder la participation.

M. Kubla (MR). – Mais, Monsieur le Ministre, excusez-moi de vous interrompre, cela, c'est une illusion complète. Ce sont les dirigeants d'Arcelor, eux-mêmes, qui vous encouragent à valoriser cela en vous confirmant que de toute façon les relations resteront identiques. Continuer à faire croire que parce que vous détenez ces malheureux trois et quelques pour cent, vous avez plus de poids, de respect, d'influence, c'est uniquement de la poudre aux yeux qui fait croire notamment aux travailleurs que l'on a un Gouvernement doctrinalement, indiscutablement proche d'eux alors que cela ne change rien.

M. le Président. – Monsieur Kubla, vous aurez la parole tout à l'heure.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Je trouve particulièrement intéressant que certains membres de votre formation politique me traitent de naïf lorsqu'on me dit qu'Arcelor a un agenda caché et que vous preniez vous-même la déclaration des dirigeants d'Arcelor pour dire que si nous n'avions plus la participation cela ne changerait rien. Alors, mettez-vous d'accord entre vous, ou bien les gens d'Arcelor sont de parole et alors il faut les croire systématiquement, ou ils ne le sont pas. À cet égard, je n'ai jamais indiqué que les gens d'Arcelor devaient être suivis les yeux fermés. J'ai toujours indiqué, et c'est le

cas aujourd'hui, qu'une confiance avait été rompue par une décision unilatérale en violation d'accords et que cela avait des effets bien plus importants...

M. Kubla (MR). – Malgré votre participation.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Laissez-moi finir.

... et que je considère qu'il existe un certain nombre d'avancées dans le cadre du plan social – et je vous rappelle que c'est à votre initiative, avec les organisations syndicales, qu'il y a une pression importante pour qu'Arcelor, qui voulait fermer la phase à chaud fin 2005, reporte la fermeture de la phase à chaud en 2009. Vous ne m'empêchez pas de penser que dans les outils qui ont été pris en compte par Arcelor, les moyens donnés à la Région wallonne dans certaines circonstances, notamment d'être présente à l'assemblée générale, ont permis de peser sur une certaine évolution du dossier. Vous pouvez considérer que vous avez utilisé des armes – et elles ne sont pas des moindres puisque vous avez fait appel à un bureau spécialisé dans la défense des intérêts minoritaires. Alors, de deux choses l'une, ou vous considérez que l'utilisation de ce bureau spécialisé dans la défense des intérêts minoritaires avait un intérêt, mais s'il n'en avait pas, il ne fallait pas dépenser notre argent pour les faire travailler. Je pense que par votre action, vous avez vous-même démontré qu'il était possible dans certaines circonstances que cette participation ait un intérêt stratégique.

Sur la valeur du titre «Arcelor», j'ai chargé la Sogepa de prendre les contacts nécessaires – et je peux vous dire que je commence à avoir une bibliothèque d'avis sur l'évolution du cours. Mais je continue à travailler car il est bien évident je suis attentif à l'intérêt stratégique du secteur. Des contacts sont pris avec le milieu bancaire afin d'examiner les modes de couverture qui pourraient être utilisés en cas de besoin. Ces contacts sont en cours, après quoi la Sogepa fera rapport sur les propositions qui lui ont été formulées et les diverses options seront examinées.

La société de gestion foncière (Arcelor-Région wallonne) dont la mission essentielle est l'assainissement, la viabilisation et la vente des terrains rendus disponibles par l'abandon de la phase à chaud, a été créée ce mercredi 13 avril, et une première réunion du conseil d'administration devra intervenir avant la fin du mois.

Je poursuis avec un point fondamental quelque peu négligé dans les débats actuels, hormis par M. Wesphael quand il évoque le plan social. Et c'est normal, car le travail s'accomplit dans l'ombre, laborieusement, sans publicité. Beaucoup oublie aujourd'hui que la fermeture des lignes à chaud va condamner

plus de 2.000 emplois – et non 1.800, soit 988 personnes pour la première vague (2005-2007) et plus ou moins 1.000 pour la seconde (2008-2010). Or, il n’y aura pas de licenciement sec et ce, grâce au recours à la prépension. Instrument acquis pour certains, devenu banal, d’aucuns le remettent en question: je vous invite à écouter les arguments prônés tant par certains milieux patronaux que libéraux flamands.

Sans préjuger de l’issue de la conférence sur les fins de carrière, notamment sur le sort des prépensions, il est vrai que des pistes alternatives y sont proposées. Mais ce débat est aujourd’hui délié de la problématique des prépensions Cockerill.

Ainsi, apprenez que pour honorer les engagements du Gouvernement précédent, j’ai entrepris, depuis août dernier, un long travail de concertation avec le Gouvernement fédéral afin d’obtenir un accord politique avec assise juridique (modification de l’arrêté royal du 7 décembre 1992) pour que les travailleurs de la deuxième ligne à chaud puissent, en 2009, bénéficier intégralement du régime actuel de prépension. Cet accord devrait être entériné lors d’un tout prochain conseil des ministres fédéraux.

Quant aux aspects liés à la sécurité, j’ai eu connaissance, comme M. Wesphael, de la sous-traitance des travaux de rénovation de la cokerie et des commentaires qu’en a fait la FGTB. Selon la direction, l’entreprise liégeoise de chemisterie n’a pas été choisie car elle avait décliné une commande précédente de même type, trop lourde pour ses capacités.

Quant au passeport sécurité, il est vrai que les modalités des formations et des tests proposées aux travailleurs polonais et portugais étaient différentes, étant donné les problèmes de langue. Cela fait partie des fonctions critiques puisque nous ne trouvons plus, aujourd’hui, des maçons fumistes, c’est-à-dire spécialisés dans l’étanchéité de la cokerie et que, par contre, il existe un certain nombre d’entreprises au Portugal – ne me demandez pas pourquoi – qui ont la capacité de le faire. Mais nous manquons chez nous de cette qualification...

M. Wesphael (Écolo). – Là, c’est un peu fort, quand même!

M. Marcourt, Ministre de l’Économie et de l’Emploi. – S’il vous plaît?

M. Wesphael (Écolo). – Là, c’est un peu fort, Monsieur le Ministre.

M. Marcourt, Ministre de l’Économie et de l’Emploi. – Que ce soit fort ou pas, dire la réalité est mieux que de la nier.

M. Wesphael (Écolo). – Il y avait une firme, dont je ne citerai pas le nom, qui était parfaitement preneuse de ce marché et vous le savez pertinemment bien. Aujourd’hui, la logique est de recourir effectivement à la sous-traitance via le groupe Thissen qui...

M. le Président. – Continuez.

M. Wesphael (Écolo). – ... emploi de la main-d’œuvre polonaise et portugaise payée 50 % en dessous du niveau salarial belge. (*Réaction de M. Marcourt.*)

M. le Président. – Monsieur Wesphael, vous aurez une réplique tout à l’heure, laissez M. le Ministre poursuivre. Vous avez posé une question, on vous donne une réponse et puis, chacun aura un droit de réplique.

M. Marcourt, Ministre de l’Économie et de l’Emploi. – Je ne donnerai pas, Monsieur Wesphael, les réponses qui vous conviennent, je donnerai les éléments qui sont conformes aux faits.

Donc, puisque vous avez relevé qu’il y avait des problèmes de sécurité, j’ai demandé – ce n’est pas une compétence qui relève de la Région wallonne – que l’on vérifie, et au niveau du respect des normes, celles-ci ont été considérées par les institutions de contrôle comme respectant les normes requises. En ce qui concerne les considérations relatives au débat sur le redéploiement liégeois, à la rationalisation des outils de décision, à la mise sur pied d’une politique à l’échelle d’agglomération, tout ne relève pas de moi, mais je tiens à dire – et j’ai été le premier, même avant McKinsey – que je considérais qu’en termes économiques quelque chose était à faire et qu’il fallait avancer sur ce point.

Pour le reste, il faudra effectivement – et là, je pense que le plan stratégique n° 1 «création d’activités» devra être pris comme référence en partie pour le redéploiement liégeois – examiner ce qui est transposable pour Liège.

En ce qui concerne ce qui était au cœur de vos interrogations, je puis vous indiquer que la réunion d’hier a été un premier pas dans la restauration des bases d’une confiance mutuelle. Car ce n’est pas dans cette Assemblée que la parole d’Arcelor doit être considérée comme acceptable mais bien auprès des travailleurs et de tous ceux qui travaillent, que ce soit en qualité d’employés, d’ouvriers ou de cadres dans l’entreprise, ou des interlocuteurs, qu’ils soient sous-traitants ou fournisseurs d’Arcelor.

Je voudrais dire que M. Dollé a d’abord expliqué les raisons qui l’ont conduit économiquement à faire le choix qui a été considéré par nous comme inadéquat.

Nous avons ensuite repris les éléments suivants :

1. je prendrai une initiative auprès du Gouvernement fédéral pour obtenir la confirmation du volet prépensions 2008-2010 ;
2. l'arrêt de la phase à chaud aura bien lieu dans le courant de l'année 2009 comme le prévoit l'accord portant sur la mise en œuvre du projet d'avenir d'Arcelor en Wallonie ;
3. l'investissement de l'ordre de 27 millions d'euros consistant à coupler la décaperie et le laminoir, qui est un outil de modernisation et d'amélioration de la performance du froid, sera lancé dans le courant du second semestre 2005 et achevé en 2006 ;
4. Arcelor a réaffirmé sa ferme volonté non seulement de maintenir mais de développer son soutien au redéploiement liégeois, en ce compris l'aval de l'aval ;
5. le projet de revêtement par plasma sous-vide fera l'objet d'un investissement industriel à Liège en automne 2006, après évaluation des résultats du prototype industriel qui démarrera en septembre 2005, c'est aussi un élément nouveau en termes de calendrier ;
6. la direction et les syndicats s'engagent à mettre en œuvre une commission chargée d'assurer collectivement le suivi relatif à l'obtention du niveau de performance nécessaire pour garantir la qualité des relations avec la clientèle et la fiabilité des outils ;
7. phase extrêmement importante par rapport à l'interpellation de M. Daerden sur le commercial : la qualité des commandes, comment peut-on y arriver ? Pour la première fois, au niveau de la direction générale et des organisations syndicales, nous allons vérifier de manière contradictoire qu'il en est bien ainsi et qu'il n'y a donc pas de volonté de dégrader la qualité du travail fait à Liège ;
8. le secteur «Énergie», c'est nouveau également, fera l'objet d'une décision à bref délai quant à sa conception pour alimenter le froid au départ, pour l'essentiel, de la récupération des gaz de la cokerie ;
9. le projet de construction d'un bâtiment administratif, qui était tombé dans les limbes, sera finalisé sous peu.

C'est la raison pour laquelle, parce que je pense que la confiance se brise en une fois mais se restaure plus lentement, que les parties ont convenu de se revoir à nouveau dans les 3 mois.

J'espère avoir ainsi montré que non seulement, nous avons pris toutes les dispositions utiles pour remettre les parties autour d'une table, mais que, après avoir fait cela, des éléments concrets et significatifs ont été annoncés par la direction générale permettant donc de recommencer à travailler ensemble dans un climat serein et constructif.

M. le Président. – Monsieur le Ministre, chers Collègues, les intervenants ont encore droit à une réplique. Je leur demanderai d'être très courts car nous avons encore une heure de débat avant midi et je souhaiterais terminer les débats de ce matin à midi et demi, étant donné que nous recommençons à 14 heures.

Monsieur Daerden, je vous couperai donc après une minute.

La parole est à M. Daerden.

M. Daerden (PS). – Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, je vous exprimais, il y a un instant, mes inquiétudes et je vous exprimais un certain nombre de questions. Je tiens à vous remercier des différentes réponses apportées et relever quelques éléments avec intérêt, dans l'ordre où vous les avez cités :

- tout d'abord, votre décision de mettre en place une cellule spéciale de reconversion au Forem concernant les sous-traitants, c'est un premier élément important à relever ;
- votre réaffirmation que ce n'était pas le moment pendant que les négociations sont toujours en cours de céder les participations qui – je suis d'accord avec vous – gardent un intérêt stratégique pour la Région wallonne ;
- je relève également votre initiative de reprendre contact avec le fédéral concernant le deuxième volet de prépensions ;
- votre souci de mettre en évidence et d'assurer au maximum le dialogue social dans le cadre de ce dossier comme dans d'autres d'ailleurs ;
- enfin, je suis un peu rassuré pour ne pas dire plus, de savoir que les accords restent d'application. Il y a des points essentiels de l'accord de l'année dernière et il y a même quelques points nouveaux qui ont été cités et émis sur papier.

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Ministre, premièrement, je pense qu'il était important de vérifier l'accord tripartite.

Deuxièmement, de faire en sorte que celui-ci puisse être réévalué régulièrement, en l'occurrence dans trois mois, mais manifestement cette initiative aurait dû être prise plus tôt, notamment vis-à-vis de la fermeture anticipée du premier four.

Troisièmement, en ce qui concerne le plan social, vous m'avez répondu la même chose qu'en septembre 2004. Vous avez des contacts mais manifestement, pas d'échéancier ni de date butoir pour effectivement entériner cette mise à la prépension pour 2009.

Quatrièmement, en ce qui concerne les travailleurs en sous-traitance, deux pays émergeant, si je peux m'exprimer ainsi, d'Europe centrale et là, je pense que je n'ai évidemment pas eu la réponse attendue. Je pense que c'est un précédent qui conduira d'autres entreprises à pratiquer de la même manière et pas seulement dans la sidérurgie, si le monde politique ne réagit pas à ce genre de situation, et cela concerne des emplois qui ne seront pas pris par des travailleurs wallons, ni liégeois.

Cinquièmement, en ce qui concerne le redéploiement économique liégeois, je me réjouis d'entendre M. Daerden dire que le GIE va se réunir dans les prochains jours, mais j'espère que par rapport à ce redéploiement économique, Monsieur Marcourt, vous allez être un des acteurs essentiels parce qu'il y a un manifestement d'urgence.

M. le Président. – La parole est à M. Kubla.

M. Kubla (MR). – Brièvement, Monsieur le Président, deux réflexions. La première, c'est que je conserve une inquiétude sur la reconversion appuyée par Arcelor. Arcelor a fait la démonstration que malgré sa bonne volonté sur papier, si à un moment donné, son analyse, les circonstances, le marché l'obligent à une autre stratégie, il n'hésite pas. J'espère donc pour Liège et la Wallonie, que cette fois-ci rien ne viendra perturber l'ensemble des intentions qu'il manifeste.

Deuxième réflexion, on ne va pas se répéter indéfiniment à ce sujet-là, mais je crois que le cours de l'action commence à approcher, selon les analystes, des sommets et ensuite, le cycle reprendra, c'est-à-dire que dès que l'acier commencera à descendre, Arcelor suivra. Je pense qu'il y aura là une réflexion à mener sur le fait de ne pas laisser passer l'opportunité quand des montants significatifs seront à portée de main, quitte à le faire par étape ou à trouver des produits financiers qui permettent les mêmes résultats tout en gardant la propriété. Des titres, il y en a.

Je crois qu'aujourd'hui, ce qui fait défaut, et votre ajustement budgétaire le prouvera, ce sont des ressources destinées à l'investissement productif. Et là, il y en a qui dorment.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte

M. de Lamotte (cdH). – En remerciant le ministre pour sa réponse et en vous disant en deux mots : vigilance, vigilance par rapport à l'élaboration de tout ce qui s'est produit, de la vigilance par rapport à la confiance qui doit revenir et vigilance aussi par rapport à la situation économique en région liégeoise et

en Région wallonne et action par rapport, Monsieur le Ministre, au PST1, à la nécessité de créations d'activités, à la nécessité des réunions des outils de la reconversion économique liégeoise.

Je pense que le débat doit être continué.

M. le Président. – La parole est à M. Petitjean.

M. Petitjean (FN). – Monsieur le Président, le ministre n'a pas fait taire notre inquiétude en ce qui concerne Arcelor sur l'ensemble du bassin wallon. Au niveau social, nous pensons que la prépension reste une solution extrêmement douloureuse car les travailleurs qui sont mis en prépension sont exclus et ils sont définitivement inactifs. En fait, cela a aussi des conséquences funestes sur les finances publiques.

M. le Président. – Plus personne n'intervenant dans la discussion générale, je la déclare close.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Monsieur le Président ...

M. le Président. – Vous rouvrez le débat quand vous répondez.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Je sais. Mais quand on me dit que j'aurais pu agir plus tôt, j'ai réagi le jour de l'annonce de la fermeture anticipée du haut-fourneau n° 6.

Deuxièmement, je n'ai pas arrêté d'avoir des contacts bilatéraux, puis de mettre les parties ensemble au niveau technique et de convoquer une réunion tripartite. Je pense que ce reproche ne peut être adressé au Gouvernement.

Troisièmement, sur les prépensions s'il n'y avait pas la conférence sur les fins de carrières, il n'y aurait pas de problème. Il suffirait d'attendre le moment pour introduire le dossier. Le dossier est en ordre et il serait tout à fait normal. La seule incertitude qu'il reste, c'est effectivement de dire que la conférence sur les fins de carrières ne touchera pas au régime prépension pour les prépensions qui ont été faites à Cockerill Sambre.

Quatrièmement, sur la sous-traitance, je dirais que je suis allé au conseil «compétitivité» protester contre la directive «Bolkestein». Comme je l'ai toujours dit, la directive «Bolkestein est déjà de manière implicite en vigueur sur un certain nombre d'aspects. Hier, avec la direction générale d'Arcelor, nous avons rappelé notre attachement pour que les entreprises du bassin liégeois et carolorégien – mais je dirais de toute la Wallonie – soient associées au maximum

dans les commandes qui ont été faites et à cet égard, je rappelle que la direction générale a indiqué avoir soutenu un certain nombre d'entreprises wallonnes à l'étranger pour qu'elles puissent bénéficier de commandes. Je rappelle le rôle qu'Arcelor a joué dans la commande de CMI en Iran, je rappelle le rôle qu'Arcelor joue pour que des installations sidérurgiques soient entretenues par des entreprises wallonnes, mais par ailleurs je souhaite effectivement que l'on fasse tout ce qui est en notre pouvoir pour lutter contre la concurrence déloyale, de faire venir des travailleurs à régime social local face à des travailleurs qui ont le régime social belge, ce qui est un problème de compétitivité en Wallonie.

Pour le surplus, je pense que je me suis exprimé antérieurement et donc, j'espère que M. Kubla ne m'en voudra pas de ne pas répondre, mais dans ma réponse principale, j'avais abordé ses questions.

M. le Président. – Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Je déclare la discussion générale close.

Je suppose que nous reviendrons sur ce débat crucial pour l'avenir de la Région wallonne dans les prochains jours ou les prochaines semaines.

**INTERPELLATION
DE Mme CORNET À M. MARCOURT,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE
ET DE L'EMPLOI,
SUR
«LA POLITIQUE RÉGIONALE
EN MATIÈRE D'ACCOMPAGNEMENT
ET DE SUIVI ACTIFS DES CHÔMEURS»**

**INTERPELLATION
DE M. de LAMOTTE
À M. VAN CAUWENBERGHE,
MINISTRE-PRÉSIDENT
DU GOUVERNEMENT WALLON,
SUR
«LES ACCUSATIONS DE LAXISME
ET DE DÉLOYAUTÉ FÉDÉRALE DIRIGÉES
CONTRE LA POLITIQUE WALLONNE
DE CONTRÔLE DES CHÔMEURS»**

**INTERPELLATION
DE M. LUPERTO À M. MARCOURT,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE
ET DE L'EMPLOI,
SUR
«L'ACTIVATION DES CHÔMEURS»**

M. le Président – L'ordre du jour appelle l'interpellation de Mme Cornet à M. Marcourt, Ministre de

l'Économie et de l'Emploi, sur «la politique régionale en matière d'accompagnement et de suivi actifs des chômeurs», l'interpellation de M. de Lamotte à M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «les accusations de laxisme et de déloyauté fédérale dirigées contre la politique wallonne de contrôle des chômeurs» et l'interpellation de M. Luperto à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «l'activation des chômeurs».

M. le Ministre Marcourt répondra à l'interpellation de M. de Lamotte au nom du Ministre-Président Van Cauwenberghe.

La parole est à Mme Cornet pour développer son interpellation.

Mme Cornet (MR). – Monsieur le Ministre, la presse s'est récemment fait l'écho d'une vaste polémique concernant le suivi, l'accompagnement et le contrôle des chômeurs. Et il est vrai que cette polémique aujourd'hui, nous apparaît sous un jour nouveau puisque votre partenaire au Gouvernement wallon, le cdH, ce matin, outre le fait que l'on nous annonce un nouveau pape, nous donne clairement sa vérité, sa vision en matière de politique d'accompagnement des chômeurs et apparaît de manière claire et évidente comme contestant la manière dont vous concevez cette politique en matière d'accompagnement et de contrôle des chômeurs.

À l'origine de cette polémique, des chiffres fournis par Mme la Ministre fédérale de l'Emploi, Freya Van den Bossche, ainsi que ceux publiés dans le rapport annuel de l'Onem comparant le nombre de chômeurs dits en faute, communiqués par le Forem, l'Orbem et le VDAB à l'Onem.

D'après ces chiffres, on apprend que le Forem a signalé à l'Onem entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2004, 563 cas de chômeurs en faute – aucun n'ayant refusé d'emploi, il est important de le préciser. Dans le même temps, le VDAB a lui communiqué à l'Onem, 3.402 cas litigieux. L'Orbem a fourni 1.518 dossiers. Il n'est donc pas étonnant d'apprendre dans la foulée de la diffusion de ces chiffres que l'Onem a sanctionné principalement des chômeurs flamands. Ainsi, l'Onem a prononcé 2.012 sanctions dont 1.669 à l'égard de chômeurs flamands, 149 à l'égard de chômeurs wallons et 194 à l'égard de chômeurs bruxellois.

Précision importante, ces chiffres ne concernent que le premier semestre de l'année 2004. Nous savons qu'à cette époque, le nouveau dispositif d'accompagnement et d'activation du comportement de recherche d'emploi des chômeurs ainsi que la nouvelle procédure de transmission des données entre les organismes fédéral et régionaux n'est donc pas encore en place. En effet, depuis le 1^{er} juillet 2004, l'accord de coopération du

30 avril 2004 entre l'État fédéral, les Régions et les Communautés relatif à l'accompagnement et au suivi actif des chômeurs, ainsi que l'arrêté royal portant modification du chômage, sont en vigueur. Cet arrêté permet aux services de l'Onem d'assurer eux-mêmes le suivi de la disponibilité des chômeurs.

De nombreuses voix se sont fait entendre en Flandre suite à la diffusion de ces chiffres. Certains s'étonnent de l'absence de refus d'emploi en Wallonie. Et nous avons observé également du côté wallon, notamment au sein du comité de gestion du Forem, côté patronal, un certain étonnement également. D'autres, comme le ministre des Affaires étrangères, accusent le Gouvernement wallon de ne pas respecter l'accord de coopération. Le Président de votre parti a reconnu lui-même qu'avant la mise en application des nouveaux systèmes, c'est-à-dire avant juillet 2004, la communication passait mal entre les organismes régionaux de placement et l'Onem. Le nouveau système aurait rééquilibré la donne. Sur 479 personnes en faute, 321 Wallons ont été sanctionnés, 114 Flamands et 62 Bruxellois.

Il faut tout de même noter que le nouveau dispositif ne concerne actuellement que les moins de 30 ans. Nous y reviendrons, en tout cas, jusqu'en juillet 2005. Pour les tranches d'âge supérieures, l'ancienne procédure est actuellement encore en vigueur. On ne peut donc pas vraiment comparer les deux systèmes. De plus, les sanctions en cas d'absence aux entretiens de suivi sont assouplies depuis le 3 mars dernier.

Dans ce débat devenu public vous êtes intervenu afin de défendre avec force l'approche du Forem. Il faut admettre aujourd'hui, qu'en prenant connaissance de l'attitude de votre partenaire au Gouvernement wallon, vous apparaissez comme étant fort isolé. Selon vous, ces chiffres s'expliquent par différents éléments :

- La non-sélection des chômeurs par le Forem.

Le Forem n'individualise pas les propositions d'emploi, il diffuse les propositions de travail à tous les demandeurs d'emploi qui disposent de la qualification requise. Ce qui empêche de déterminer les chômeurs qui refuseraient une proposition. C'est d'ailleurs pour cette raison que d'aucuns en Flandre reprochent à la Wallonie de ne pas respecter l'accord de coopération d'avril et de donner un coup de canif à la loyauté fédérale.

Quelle est votre position en la matière ? N'est-il pas contradictoire d'accepter le principe de la sanction, mais de conserver un système qui par nature l'empêche. Par ailleurs si cet élément peut expliquer l'absence de refus d'emploi, il n'explique en aucune manière le nombre global de transmissions de dossiers wallons particulièrement faible.

- La multiplication des contacts. Vous expliquez que le Forem multiplie les contacts avec les demandeurs d'emploi avant de déclencher une procédure de sanction. Les convocations et invitations à suivre une formation sont envoyées plusieurs fois, une technique efficace selon vous. L'accompagnement exercé par le Forem serait particulièrement pertinent car impliquant un nombre de contacts élevés avec le chômeur. Cette technique n'a-t-elle pas au contraire tendance à dévaloriser les convocations et invitations ? Les chômeurs sachant que de toute façon ils recevront un rappel et que, faute de rappel, de toute façon, la sanction sera assouplie.

- Le taux de chômage. D'aucuns ont affirmé que comparativement avec la Flandre le taux de chômage wallon (18 %) empêcherait de satisfaire de la même manière les chômeurs wallons et flamands. Il est évident - et nous l'admettons tous - que la Wallonie rencontre des difficultés plus importantes à ce niveau. Néanmoins, l'argument ne tient pas seul la route lorsque l'on compare le taux de chômage wallon et le taux de chômage bruxellois. Celui-ci est de 21 % à Bruxelles et il semble exercer, en tout cas au niveau de la Région bruxelloise, un suivi plus efficace. En outre, les différents rapports mettent en évidence le nombre de fonctions critiques et il est évident que celles-ci ne diminuent que trop lentement en Région wallonne.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous tout d'abord nous préciser quelques chiffres ? En ce qui concerne le nombre total de personnes qui ont été convoquées par le Forem, l'Orbem et le VDAB ? Parmi celles-ci, quelle est la proportion de personnes qui ont retrouvé un emploi ?

Plus globalement, si les chiffres relativisent les propos excessifs entendus ces derniers jours, la politique du Forem en la matière reste préoccupante et le débat n'est pas neuf. L'envoi non personnalisé des offres d'emploi n'explique pas tout. C'est en effet l'absence à une convocation qui est la principale cause des sanctions dans notre pays. Doit-on dès lors parler d'un laxisme au niveau du Forem, d'une sorte de fatalisme ? Le Forem doit pouvoir rappeler aux chômeurs leurs obligations. Est-il confronté à une sorte de tabou imposé de manière doctrinaire et caricaturale ? Pouvez-vous nous préciser le système en vigueur en matière d'offre d'emploi ? Le Forem ne devrait-il pas adapter ce système afin de proposer un système mixte combinant offres publiées et offres personnalisées ? Et ce avec l'objectif de plus d'efficacité.

Ne serait-il pas logique de mettre en place un système qui puisse véritablement permettre de vérifier la bonne volonté ou non d'un citoyen se voyant offrir une possibilité d'emploi ? Estimez-vous que le pro-

blème est réglé depuis l'entrée en vigueur du plan «Vandenbroucke» ? Que pensez-vous – je ne vous cache pas mon impatience de vous entendre à ce sujet – de l'attitude et de la position de votre partenaire, le cdH qui se distancie clairement de votre politique et qui prône la mise en place d'un contrat de projets professionnels offrant un accompagnement personnalisé plus structuré.

Quelle est votre position quant à l'idée d'augmenter la collaboration entre le Forem et les agences d'Intérim pour la recherche d'emplois ?

Par ailleurs, l'accord de coopération du 30 avril 2004 prévoyait une évaluation du système tous les 6 mois par une commission. Qu'a donné la première évaluation ?

Enfin, l'accord de coopération relatif à l'accompagnement des chômeurs a fait l'objet d'une conférence interministérielle ce 13 avril. Quel en a été le résultat ? Un groupe de travail planche sur des aménagements de l'accord de coopération afin d'y apporter des clarifications. Qu'en est-il précisément ? Quelle est la position wallonne, votre position dans ce cadre ? Comment envisagez-vous les suites de ce dossier ? Le Forem va-t-il connaître une réforme importante ?

Voilà, Monsieur le Ministre, nul n'a la prétention, en tout cas pas au sein du groupe MR, de considérer que la politique d'accompagnement des chômeurs est aisée. Néanmoins, nous sommes convaincus qu'affiner cette politique permettrait davantage de performances en la matière et nous vous remercions déjà des réponses que vous voudrez bien nous donner.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte pour développer son interpellation.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, le problème délicat du contrôle des chômeurs est à nouveau à l'ordre du jour. Un article de presse, publié à la fin du mois de mars, a semé un vent de tempête : des statistiques relatives au premier semestre de l'année 2004 donnaient à penser que le Forem manifeste trop peu de zèle à dénoncer à l'Onem les chômeurs pas assez soucieux de se réinsérer.

Faut-il conclure que les chômeurs wallons bénéficient d'un traitement de faveur, d'une sorte d'impunité ? C'est toute la question et, en soi, elle n'est pas futile : nous sommes attachés à une sécurité sociale fondée sur la solidarité fédérale ; nous devons, dès lors, souhaiter loyalement que les contrôles et les sanctions soient exercés de façon uniforme.

Dans notre pays, les allocations de chômage ne sont pas limitées dans le temps ; il faut rappeler en toute

occasion que ce droit implique le devoir de chercher activement à se réinsérer dans le monde du travail.

Madame la Ministre fédérale de l'emploi a heureusement tranché une controverse. Elle constate en effet que le Forem respecte avec loyauté l'accord de coopération d'avril 2004, sur lequel se fonde le plan d'activation des chômeurs.

Avec des statistiques fraîches et non contestées, elle souligne que les chômeurs de Wallonie ne bénéficient en aucune façon d'un régime de faveur ou d'une impunité.

J'en viens néanmoins à une question de fond qui mérite toute notre attention : depuis sa réforme structurelle, en 2003, le Forem a abandonné la technique dite du placement.

Saisi d'offres d'emploi venant des employeurs, il en assure une large et rapide diffusion auprès d'un maximum de demandeurs d'emploi. Mais ces offres ne sont plus soumises aux demandeurs d'emploi dans le cadre d'une démarche ciblée et personnalisée.

Pour notre part, nous nous interrogeons : ne faudrait-il pas renouer avec une approche plus ciblée, plus individualisée, dans le traitement des offres d'emploi ?

La technique de diffusion adoptée par le Forem ne se fonde-t-elle pas sur l'idée que les chômeurs sont assez autonomes, assez armés, pour saisir au vol les opportunités d'embauche et y réagir adéquatement ?

Nous pensons au contraire qu'il faut savoir, en quelque sorte, accompagner dans leurs démarches de recherche d'emploi un grand nombre d'entre eux, peu formés, peu motivés, enlisés depuis trop longtemps dans l'inactivité. Nous croyons également qu'un traitement individualisé des offres d'emploi permettrait d'inscrire dans un cadre de type contractuel les relations de service public.

Ce cadre se fonderait sur la reconnaissance des droits et des devoirs. Le demandeur a droit à un accompagnement. Il a le droit d'accéder aux offres d'emploi conformes à son profil de compétences. Il a le droit à des propositions de formation accessibles, adaptées à ses capacités d'apprentissage, porteuses d'espoir d'insertion dans la vie professionnelle. Il a également le droit d'être aidé dans ses démarches.

En contrepartie, le demandeur d'emploi a le devoir d'accepter les offres d'emploi qui lui correspondent ou des formations, sauf à pouvoir en justifier valablement le refus. C'est, nous semble-t-il, de cette façon qu'il faut concilier accompagnement et responsabilisation.

Cette conviction nous amène à déposer une proposition de décret qui vise à inscrire dans les missions du Forem un traitement individualisé des offres

d'emploi. Notre texte réaffirme également la nécessité d'inciter les demandeurs d'emploi à s'engager dans des processus de formation.

L'emploi est certes trop rare, mais de nombreux secteurs désespèrent de trouver sur le marché la main-d'œuvre qualifiée qui leur est nécessaire pour développer leurs activités. L'an dernier, plus de 127 fonctions critiques étaient identifiées en Wallonie, constituant autant de freins à la croissance, à la création d'emplois et à la richesse.

Le renouvellement du contrat de gestion du Forem nous offre par ailleurs l'occasion de nous pencher sur son travail. Par le biais d'une proposition de résolution, que nous déposerons, nous invitons le Gouvernement à associer le Parlement et la Commission de l'Emploi à une évaluation du contrat de gestion 2001-2005 du Forem et à la phase d'information et de pourparlers préalables à la conclusion du prochain contrat.

Nous sommes évidemment intéressés, Monsieur le Ministre, d'entendre vos réactions sur ces différents sujets.

Les questions en fait ne manquent pas.

Pourriez-vous nous préciser concrètement quelles sont, à vos yeux, les obligations du Forem en matière de contrôle et de communication des cas litigieux à l'Onem, et cela en préparation de la réunion du groupe de travail ?

Pensez-vous qu'il serait possible et souhaitable de renouer avec une conception plus ciblée, plus individualisée, du traitement des offres d'emploi ? Certains responsables du Forem estiment que le service public ne pourrait plus s'engager sur une telle voie sans mettre à mal la libéralisation de ce type de services. Mais que font alors les autres organismes en Belgique ?

Une étude juridique sur ce sujet a d'ailleurs été demandée par le commissaire du Gouvernement auprès du Forem. Avez-vous une analyse à cet égard ?

Enfin, il nous semble que la meilleure manière de faire avancer le débat est de réaffirmer une fois de plus que la solution passe par la formation ; il convient de tout mettre en œuvre pour agir concrètement dans ce domaine.

D'après vous, le Forem se montre-t-il assez persuasif pour amener les chômeurs les moins motivés à suivre une formation ? Ne doit-il pas signaler au besoin les refus de formation injustifiés ? Les délais d'attente pour accéder aux cycles de formation du Forem ne sont-ils pas de nature à décourager les candidats ?

Si la formation apparaît comme un enjeu majeur pour le redressement de la Wallonie, elle n'a pas encore réellement été traduite sur le plan budgétaire. Pouvez-vous nous donner la mesure des efforts qui,

en rythme de croisière, seront déployés en ce domaine dans le cadre du plan stratégique n° 2 : « *Investir dans le capital humain* » ?

Soyez assuré, Monsieur le Ministre, que vous pourrez compter sur la collaboration du groupe cdH pour mener à bien ce dossier, en permettant à tous les demandeurs d'emploi de se réinsérer sur le marché du travail et en offrant la possibilité à chacun de se former dans les meilleures conditions.

M. le Président. – La parole est à M. Luperto pour développer son interpellation.

M. Luperto (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, les propos du ministre Karel De Gucht, qui ont été largement repris la semaine dernière dans la presse écrite, tendent à faire passer, une fois de plus la Région wallonne pour le mauvais élève en matière d'activation des chômeurs.

En effet, le ministre des Affaires étrangères accuse le Gouvernement wallon de ne pas respecter l'accord de coopération. Il prétend que le Forem, en n'individualisant pas les offres d'emploi qu'il adresse aux chômeurs, n'est plus en mesure de dire s'il y a eu ou non refus d'emploi. Le Forem ne pourrait pas communiquer à l'Onem la liste des chômeurs qui n'auraient pas accepté l'offre. Par conséquent, il découragerait une sanction financière pouvant aller jusqu'à leur ôter tout droit aux allocations de chômage.

Or, dans les faits, le Forem a transmis, comme les autres régions, ses données à l'Onem et il appartient à ce dernier de décider de sanctionner ou non. Si le Forem a choisi d'orienter les offres vers les demandeurs d'emploi et non l'inverse, c'est afin d'éviter une surcharge de travail pour les entreprises, et ce, à leur demande.

Selon les résultats du rapport annuel de l'Onem, il n'y aurait pas véritablement de différence entre les deux Régions. Ce rapport constate d'ailleurs que chaque service a collaboré de façon loyale à l'exécution de l'accord mis en œuvre en juillet 2004.

En Région flamande, les sanctions notifiées en 2004 s'élèvent à 17.533 – soit 55,3 % du total au niveau national – et en Wallonie, on dénombre 10.383 « sanctions notifiées », – ce qui représente 41,8 % au niveau national. Elles sont donc moins nombreuses au sud mais, en tenant compte des différences sociologiques, la différence, convenons-en, est relativement faible.

De plus, ce rapport mentionne que les mesures d'activation des chômeurs s'élèvent à 33.733 en Wallonie contre 18.248 au nord du pays.

Contrairement à ce que soutient M. De Gucht, on voit, chiffres à l'appui, que la Wallonie sanctionne

ceux qui refusent de s'insérer dans l'un de ses plans et elle n'hésite pas à exclure du droit aux allocations de chômage. Elle suit par conséquent, ses chômeurs !

Une autre précision est utile à apporter : le nombre de sanctions pour refus d'emploi décrétées par l'Onem reste marginal et ce, même en Flandre. En fait, 94 % des sanctions ont trait à des absences à une convocation.

Une conférence interministérielle a été convoquée la semaine dernière afin d'éclaircir calmement les choses et de répondre aux accusations exprimées par l'opposition fédérale mais également par le ministre De Gucht.

Pouvez-vous, Monsieur le Ministre, nous livrer les résultats de cette conférence interministérielle dont nous avons déjà reçu quelques bribes à travers les médias ?

S'il a amélioré la qualité de son accompagnement, peut-on dire que le Forem reste trop réticent à rappeler aux chômeurs leurs obligations ? Sur quels éléments, M. De Gucht, s'est-il basé pour avancer de tels propos ? Et ces éléments démontrent-ils réellement un laxisme wallon ?

Le Forem va-t-il devoir changer sa façon de procéder ou respecte-t-il pleinement l'accord de coopération ?

Cet organisme participe-t-il au plan stratégique «Création d'activités» ?

Je pense que dans la conjoncture wallonne actuelle, Monsieur le Ministre, il est capital de continuer cet important travail d'accompagnement et d'aider les chômeurs à décrocher un emploi. Il nous faut également apporter un soutien logistique et psychologique aux personnes dans leur démarche de réinsertion professionnelle. En ce sens, la mission du Forem me paraît être fondamentale.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de bien vouloir nous éclairer de vos réponses et de votre point de vue sur ce sujet évidemment très important. Je vous saurai gré également de nous indiquer si le Gouvernement parle d'une seule voix sur le sujet.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, si je souhaitais intervenir dans ce débat, c'est pour souligner quatre points, sans vouloir répéter ce qui a été dit, et je pense, justement dit.

Cette querelle linguistique, une de plus bien évidemment, est peut-être l'héritière de la scission inachevée de l'assurance chômage – ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Faut-il aller plus loin dans

ce type de réforme ou pas ? Évidemment, en confiant à l'Onem le paiement des allocations de chômage et la sanction, puis aux Régions et au Forem, la formation et le placement, on pouvait s'attendre à ce qu'il y ait certaines difficultés dans cette coopération ; c'est un peu le principe, Monsieur le Ministre, du conseiller qui n'est pas le payeur, forcément, si on ne joue pas le même rôle, si on n'a pas les mêmes obligations, on peut comprendre qu'il y ait certaines difficultés à certains moments, et c'est la raison pour laquelle je trouve cette querelle un peu vaine. Il est un peu vain, en tout cas, de dialoguer si on peut encore appeler cela un dialogue, sur ce refus de sanctionner.

Y aurait-il réellement refus de sanctionner ? Moi, je ne le pense pas, je pense sûrement qu'on peut, à des moments différents, voir les choses différemment. L'essentiel est de se dire : est-ce que l'accord de coopération, l'accord qui existe et qui a été signé est respecté ou pas ? C'est oui ou c'est non. Il n'y a pas 36 manières de lire un texte et pour l'avoir lu, il me semble en soi si compliqué qu'il mérite peut-être clarification ; eh bien tant mieux s'il faut clarifier mais le problème est de savoir si cet accord a été ou pas respecté ?

En outre, je suis un peu étonné de la tardiveté de la querelle. Et je pense qu'elle s'inscrit vraiment bien dans le bain linguistique actuel car, finalement, les chiffres dont on nous parle, sont des chiffres du premier semestre 2004. Or, tout le monde sait et les principaux interlocuteurs également, qu'il y avait des problèmes puisque l'accord de coopération du 30 avril 2004 est venu corriger ces difficultés, est venu en tout cas dire qu'il y avait difficultés et qu'il fallait y remédier. Lorsque maintenant on vient évoquer des éléments qui relèvent du premier semestre 2004, je dis à ceux qui entretiennent sur le plan fédéral – et là, l'ensemble des partis ont pris part, partie flamande il va de soi, à la discussion – que cela n'est pas correct par rapport à ce qu'il reste à faire sur base d'un accord de coopération qui, finalement, est en application à partir du 1^{er} juillet 2004. C'est à partir de cette date qu'il faut réellement vérifier les chiffres et dire si l'application de l'accord est oui ou non correcte.

Il faut se souvenir que le système mis en place visait à remplacer l'article 80. L'article 80 précisait, qu'après une certaine durée de chômage, de manière automatique, on n'avait plus droit aux allocations de chômage. Cet article a été remplacé en demandant, ce qui ne me semble d'ailleurs pas être une offense à l'égard du demandeur d'emploi, de prouver qu'il a accompli des efforts dans sa recherche. Il incombe aux demandeurs d'emploi à le faire en premier lieu avant de dire que c'est au service public à le prouver. Il doit le faire, cela me semble logique, cela me semble indispensable, je dirais même, cela me semble éthique. Lorsque les demandeurs d'emploi sont nom-

breux, si certains d'entre eux se permettent, justement, de ne pas effectuer cette recherche d'emploi, de ne pas jouer le jeu contractuel, c'est un contrat entre une région, un état et un demandeur d'emploi, si on se permet de ne pas faire cet effort-là, on alourdit inévitablement la charge des pouvoirs publics. Cela me semble être une règle de bonne conduite et je dirais que, Monsieur le Ministre, c'est peut-être le reproche qu'on peut faire, le service public doit garantir l'efficacité, il doit garantir ce suivi et ce contrôle de manière optimale.

Vous vous souviendrez que j'évoquais à cette tribune le nombre de ressortissants français (19.000) qui fréquentent notre Région dont 15.000 dans le Hainaut occidental. Je vous disais que ces chômeurs étaient généralement, employés dans le cadre de contrats à durée indéterminée et qu'ils n'avaient pas de qualification. Je pense que là effectivement, le Forem n'accomplit pas son travail, il y a 1.000 raisons de penser que cela ne va pas forcément bien mais penser que c'est uniquement à cause d'une balance de chiffres, cela, c'est indécent. Les employeurs nous disent encore que lorsqu'ils cherchent certains emplois, ils ne trouvent pas certaines qualifications, c'est la première remarque faite par les employeurs à cet égard. Les vrais problèmes sont là, de même que dans le différentiel entre le montant de l'allocation de chômage et le revenu net. Lorsque quelqu'un reçoit quelques milliers de francs belges de plus pour travailler, parfois il se dit que cette petite différence ne lui donne pas beaucoup de motivation, et c'est peut-être là une autre piste de réforme.

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Président, je souhaite d'abord redire avec force et probablement suis-je le seul à le dire, notre opposition au système de contrôle des chômeurs mis en place par le Gouvernement violet.

Le retournement de la charge de la preuve, qui oblige le chômeur à prouver sa recherche intensive d'emploi pour continuer à percevoir l'assurance chômage, fragilise évidemment les personnes les plus précaires, les travailleurs les moins formés, qui sont ainsi les plus exposés aux sanctions.

Cette politique, dite d'emploi, du Gouvernement fédéral se résume dès lors à une stigmatisation et à une mise sous pression de tous les chômeurs ainsi qu'à une exclusion des moins insérés d'entre eux, qui risquent de basculer rapidement dans le surendettement. Aujourd'hui, des gens qui sont exclus du chômage perçoivent une indemnité de l'aide sociale et on leur propose, à terme, un article 60 pour retrouver leur droit au chômage. C'est cela la logique qui est en cours.

Par ailleurs, à côté de cet accompagnement des chômeurs, le Gouvernement fédéral s'était engagé, rappelons-le, à créer 200.000 emplois. En un an et demi, 33.000 emplois ont été créés, soit 16 % de l'objectif, mais plusieurs dizaines de milliers d'emplois ont été supprimés: depuis juin 2003, le nombre de demandeurs d'emploi en Belgique a ainsi augmenté de près de 80.000 unités pour passer de 506.971 demandeurs d'emploi inoccupés fin 2003 à 584.428 fin mars 2005. À qui la faute en matière de chômage?

Telle est pourtant la vraie question: comment ces personnes peuvent-elles véritablement trouver un emploi alors qu'il y a une offre d'emplois disponibles pour 25 ou 30 demandeurs?

Quant à l'aspect communautaire, il est ridicule. Que se passe-t-il? Et je vais aller très vite car j'ai peu de temps.

La réalité aujourd'hui fait qu'en Flandre, un chômeur indemnisé sur deux est dispensé de la recherche d'un travail; à Bruxelles et en Wallonie, c'est un sur quatre, tout simplement parce que la Flandre a manifestement beaucoup plus de prépensionnés et donc, le traitement du système social du chômage est tout à fait discutable entre le nord et le sud.

En ce qui concerne la fraude, bien sûr qu'il ne faut pas être laxiste, mais il ne faut pas non plus se voiler la face, il y a manifestement en Belgique des fraudes fiscales, des jeux d'ingénieries fiscales, de grands groupes financiers qui échappent objectivement à l'impôt. Aujourd'hui, la priorité du Gouvernement est effectivement de cibler les plus fragiles d'entre nous plutôt que d'avoir une politique de lutte efficace contre la fraude fiscale.

Moi, Monsieur le Ministre, je pense qu'il y a lieu d'activer le plan de création d'entreprises en Wallonie et de donner une perspective d'emploi aux jeunes qui sont aujourd'hui à la recherche de travail. Il est évidemment permis de s'interroger sur l'efficacité de certains dispositifs en faveur de l'emploi. À ce jour, les exercices d'évaluation des mesures en faveur de l'emploi – une quarantaine en Wallonie pour plus de 200 au niveau fédéral – sont évidemment rares.

En leur absence, on peut produire des données sur le nombre de bénéficiaires d'une mesure ou les profils de ceux-ci sans toutefois pouvoir juger de son efficacité. C'est notamment l'Iweps qui le dit.

Enfin, l'intégration du groupe de chômeurs âgés de 30 à 40 ans dans le plan d'activation est prévue pour le mois de juillet prochain, je vous le rappelle. Il est toutefois permis de douter de la faisabilité de la chose, puisque les services d'accompagnement régionaux s'avèrent déjà débordés. Quel est dès lors, Monsieur le

Ministre, votre avis quant à la praticabilité dans les délais convenus de cette deuxième phase d'activation ?

Cela étant dit, nous savons aussi qu'aujourd'hui un certain nombre de secteurs extrêmement importants et pourvoyeurs d'emplois sont en pénurie de main-d'œuvre, c'est-à-dire de personnes suffisamment qualifiées pour répondre à la demande, que ce soit dans le secteur des soins de santé ou dans certains métiers spécialisés. Il faut effectivement qu'il y ait une correspondance entre l'offre d'emploi, la formation et la qualification des personnes qui peuvent y répondre. La logique des parlementaires écologistes consiste à proposer une politique massive et volontariste en matière de création nette d'emplois plutôt que de vouloir criminaliser et placer les personnes dans une telle précarité qu'elles se trouveront demain, non plus au chômage, mais bénéficiaires du minimex à qui l'on proposera peut-être un article 60 pour retrouver leur droit au chômage. Si c'est cela la politique progressiste du Fédéral, en la matière, je la dénonce fortement et j'espère que vous m'appuierez en tant que socialiste dans cette analyse.

M. le Président. – Si plus personne ne demande la parole, la parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, je commencerai effectivement par dire que M. Bayenet a raison, il y a des moments où on se demande pourquoi certains ont rompu les convergences. Ce que dit M. Wesphael s'inscrit dans la ligne de ce que pensent énormément de socialistes et...

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Ministre, le PS au Fédéral a voté ce plan.

M. le Président. – M. Wesphael vous n'avez pas la parole. Monsieur Marcourt continuez, s'il vous plaît.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Depuis que je suis arrivé, j'ai obtenu effectivement une modification de l'article 70 qui permet d'atténuer un certain nombre de dispositions que je considérais comme totalement inacceptables.

M. de Lamotte signale – et je reprends ses mots – qu'«un article de presse publié à la fin du mois de mars a semé un vent de tempête». Je dirais : c'est un vent venu de Flandre. Pour ma part, il s'agissait d'une tempête mais dans un verre d'eau. Je suis personnellement étonné que la politique de l'emploi en Région wallonne ait besoin de remarques de compatriotes du nord du pays pour prendre corps ici dans ce Parlement, mais c'est ma conception personnelle.

Tout d'abord, les chiffres dont il était question portaient sur le premier semestre de l'année 2004, soit avant l'entrée en vigueur de l'accord de coopération. Les chiffres étaient donc, et vous me pardonnerez l'expression, «périmés» et la polémique, à en juger le soufflé dans la presse, l'est tout autant.

Je rappelle également qu'on parle de 300 personnes sur plus de 500.000 chômeurs, ce qui veut dire que 99,8 % des chômeurs ne sont pas concernés par la polémique dont nous parlons.

Ensuite, je peux vous confirmer que la Région wallonne et son service public de l'emploi, le Forem, respectent non seulement à la lettre mais dans l'esprit, l'accord de coopération relatif à l'accompagnement et au suivi actif des chômeurs.

Je vous fais remarquer également que pas une seule remarque venant de Flandre, de Bruxelles ou du Fédéral n'a été émise lors de la première évaluation semestrielle de l'accord et que pas à un seul moment le collège des fonctionnaires dirigeants chargés de la mise en œuvre de l'accord de coopération n'a évoqué le moindre manquement.

Je voudrais examiner l'exécution sur base de l'esprit de l'accord. Nous avons, effectivement, en Wallonie, depuis plusieurs années et bien avant l'adoption du décret de 2003, fait en sorte que la modification du placement soit différente selon les Régions. Aujourd'hui le Forem ne demande pas aux chômeurs le résultat et la date de l'entretien d'embauche ni s'il est et s'il s'est réalisé.

Quelle est la politique générale du Forem ? Elle vise d'abord à vérifier que l'entreprise qui a enregistré une demande d'emploi soit satisfaite du service fourni par le Forem. Je rappelle d'ailleurs, à cet égard, que depuis 1989, l'allocation et le contrôle de l'allocation de chômage sont demeurées de compétence fédérale, alors que le placement est de compétence régionale. Il appartient effectivement au Fédéral d'assurer la vérification du bon octroi et des efforts réalisés et je rappelle qu'il y a, chaque année, depuis des décennies, des dizaines, voire des milliers, de chômeurs qui sont exclus du bénéfice des allocations de chômage. Globalement, ces exclusions sont proportionnelles à la part de la population de chaque région et donc, à aucun moment, on ne peut considérer qu'il y aurait une divergence au niveau de la Région wallonne.

La situation que je viens d'évoquer selon laquelle le Forem ne communique pas la date et l'entretien, avec l'employeur, est connue depuis le 25 mai 2004, soit bien avant la conclusion de l'accord de coopération. Je constate aussi que, souvent en matière d'emploi, on préfère des systèmes bureaucratiques que véritablement animer et inciter les chômeurs à rechercher et, si possible, à retrouver un emploi.

Mais dès la mise en place de l'accord de coopération, des contacts entre l'administrateur général du Forem et l'administrateur général de l'Onem ont recherché une amélioration de la mise en œuvre de l'accord de coopération sans attendre la polémique récente.

Je reviendrai sur les propositions qui seront faites et qui seront évaluées par le collège des fonctionnaires généraux.

Il s'agit d'un dossier administrativement lourd et relativement complexe et les positions matamoresques des uns et des autres empêchent d'accomplir un travail serein. J'ai d'ailleurs demandé à Mme Freya Van Den Bossche, Ministre fédérale de l'Emploi, de convoquer une conférence interministérielle sur la question.

Cette conférence que j'ai demandée dès le début de la polémique s'est tenue le mercredi 13 avril dernier et a conclu que les entités fédérées respectent, en l'état, l'accord de coopération. Le travail effectué par les uns et les autres est même positivement souligné et je reprends les paroles de Freya Van Den Bossche «*l'attitude des Régions, en ce compris celle de la Région wallonne, est loyale*».

D'autre part, et mon attachement à la sécurité sociale fédérale est telle qu'une norme fédérale doit trouver une application, si ce n'est exactement identique, en tout cas, cohérente et équitable sur tout le territoire.

Une telle mesure visée par l'accord de coopération nécessite un traitement équitable des demandeurs d'emploi et donc une certaine standardisation des données ou l'adoption de procédures semblables, voire similaires ou équivalentes.

La conférence interministérielle a décidé de composer un groupe de travail réunissant l'Onem, le VDAB, l'Orbem et le Forem afin d'élaborer un dossier et de proposer une mise en œuvre de l'annexe technique n° 2 établissant les modalités permettant de rencontrer l'objectif d'équité et de procéder à la définition et à la mise au point d'éléments de standardisation garantissant l'intérêt général.

Lorsque cette réunion aura eu lieu et qu'un accord ou une proposition aura été énoncé, la conférence interministérielle examinera afin d'entériner ou d'amender la proposition.

Je tiens également, même si des contacts avaient lieu, à rappeler que le Forem s'était engagé lors du dernier collège des fonctionnaires dirigeants à émettre une proposition de catégorisation des motifs d'absence, de refus ou d'abandon de formation lors des parcours d'insertion. En effet, nous constatons dans les échanges de données qu'un des problèmes importants pour le Forem d'une part, est d'avoir des données qui

ne soient pas harmonisées entre les trois Régions et pour les Régions d'autre part, est de recevoir des données de l'Onem qui ne soient pas exploitables en raison des modifications de codes. Mais je tiens néanmoins à remarquer la parfaite loyauté du Forem dans le dispositif mais également sa pro-activité afin de faire en sorte que l'organisation entre le Fédéral et les Régions soit meilleure.

Je souhaiterais apporter quelques commentaires sur la problématique des offres d'emploi individualisées. La ratification par la Région wallonne de la convention n° 181 de l'Organisation internationale du travail (OIT) qui autorise les opérateurs privés à offrir des services en matière de placement des travailleurs, a amené le Forem, service public de l'emploi, à revoir son offre de services en poursuivant ses objectifs de gratuité, d'universalité et d'intérêt général.

Au niveau des offres d'emploi, le Forem n'a pas privilégié le processus de sélection et de présentation à l'employeur mais a opté pour une politique visant à permettre au plus grand nombre de candidats potentiels, de prendre connaissance des offres communiquées, via une multiplication des canaux de communication. L'application ne repose pas sur la diffusion d'offres individualisées ni sur la sélection; le Forem a renoncé à le faire tout comme d'ailleurs les autres organismes de placement.

J'ajouterai que le Forem a investi en amont, via le conseil en recrutement auprès de l'entreprise, à la fois sur la connaissance du profil du demandeur d'emploi et sur la formulation du besoin de l'entreprise.

Je tiens également à signaler que nous avons diffusé, via les maisons de l'emploi et un certain nombre d'autres canaux, de manière de plus en plus importante des offres d'emploi avec des contacts de plus en plus personnalisés avec les chômeurs.

Je tiens néanmoins déjà à indiquer que j'ai demandé au Forem de s'engager :

- premièrement, à augmenter la proportion de mailings ciblés tout en invitant le demandeur d'emploi, dans le courrier de présentation de l'offre, à reprendre contact avec son conseiller afin de l'avertir du résultat de l'entretien chez l'employeur ainsi que, en prévoyant un contrôle *a posteriori*, par coup de sonde sur un échantillon ciblé;
- deuxièmement, à transmettre au demandeur d'emploi, dans le cadre de la convention d'accompagnement qu'il a passé avec lui, un nombre encore à déterminer d'offres d'emploi correspondant à son profil et à ses compétences. Dans le cadre de cette contractualisation, le demandeur d'emploi s'engagerait à informer son accompagnateur, lors d'un entretien de suivi ou par contact spontané, de la suite qu'il a réservée à ces offres d'emploi.

Pour revenir aux rôles respectifs de l'Onem et du Forem dans le cadre de l'accord de coopération, je serai très clair: il n'appartient pas au Forem de contrôler la disponibilité du chômeur, il appartient au Forem de communiquer les données qui relèvent de sa compétence et qui permettent à l'organisme chargé du contrôle de contrôler. C'est la raison pour laquelle, dans le cadre du même accord, les entités fédérées s'engagent via leur service public de l'emploi respectif, à transmettre par voie électronique – et je remarque simplement qu'il a été fait mention que le Forem transmettait régulièrement par voie électronique contrairement à la Région bruxelloise et à la Région flamande – certaines données relatives à la présence, l'absence ou le refus d'actions prévues, qu'elles soient d'accompagnement ou de formation. Pour l'instant, le Forem est le seul à assurer les transmissions électroniques. La standardisation est le deuxième point que le groupe de fonctionnaires dirigeants devra examiner.

Toujours au niveau des transmissions, Mme la Députée Cornet évoque le faible nombre de transmissions au niveau wallon. Je suppose que ce constat se base sur les chiffres évoqués précédemment et que je considère personnellement comme «hors sujet». En effet, à ce jour, l'Onem n'a pas encore communiqué une quelconque répartition de chiffres depuis l'entrée en vigueur de l'accord de coopération.

Mais, je pense que nous pouvons dire que globalement le Forem agit de manière efficace et on ne peut accepter que les travailleurs du Forem soient qualifiés de laxistes et que vous soupçonniez les fonctionnaires et agents de cet organisme public de ne pas rappeler aux demandeurs d'emploi leurs obligations, notamment dans l'accord de coopération. Je rappelle que la Région wallonne d'ailleurs a aidé les organisations syndicales à informer les chômeurs de manière à leur rappeler les obligations qui découlent de l'accord de coopération et du dispositif mis en place par le Gouvernement fédéral.

Le Forem transmet globalement à l'Onem les informations qui lui sont demandées. Mais cela ne l'empêche pas, dans le cadre de ses missions d'accompagnement, d'envoyer une seconde convocation. Ce n'est pas une multiplication des contacts, c'est une intensification et une information nécessaire auprès des demandeurs d'emploi.

Je reste persuadé que ce n'est pas tant le contrôle qui a un effet actif sur le comportement du chômeur dans sa recherche d'emploi mais bien la faculté de débiter l'accompagnement au plus tôt dans la période d'inactivité d'une part, et la pertinence de l'offre d'accompagnement par rapport au profil du demandeur d'emploi et à son projet professionnel d'autre part.

Mais je reste également convaincu, que ce soit en matière sociale, pour le travail en noir, pour l'abus d'allocations de chômage ou pour la fraude fiscale, qu'il existe un certain nombre de fraudeurs et qu'il faut nécessairement agir sur le contrôle.

Mais revenons à l'accord de coopération. Au 31 mars 2005, sur l'ensemble des chômeurs ayant reçu la lettre d'avertissement de l'Onem, 35 % sont sortis du groupe, soit parce qu'ils s'inscrivent dans une action organisée par le service public de l'emploi, soit parce qu'ils ne sont plus chômeurs. Parmi les personnes qui ne sont plus chômeuses, il y a 62 % de Wallons.

Parmi les chômeurs qui se sont rendus à l'entretien avec le facilitateur, la moyenne nationale est 69 %, dont 69 % de Wallons, et ces 69 % ont reçu un avis positif. Pour ceux qui n'ont pas reçu d'avis positifs, la quasi-totalité à l'exception de 5 d'entre eux, ont signé un contrat avec l'Onem.

De plus, selon l'enquête d'image organisée régulièrement par le Forem, les chômeurs concernés par l'accompagnement s'estiment satisfaits de l'offre du Forem.

Ce n'est pas du triomphalisme, il s'agit simplement de remettre l'église au milieu du village. Il ne resterait encore qu'un demandeur d'emploi qui ne répondrait pas à sa convocation ou dont l'entretien se solderait pas un avis négatif, ce qui aurait pour effet l'octroi de sanctions, que je ne serais pas satisfait.

Force est de constater, au niveau de l'accompagnement, que la situation n'est pas, et c'est le moins que l'on puisse dire, déplorable comme certains voudraient le faire croire.

Ces éléments positifs ont été mis en évidence lors de la première évaluation semestrielle, qui nous intéresse et qui s'est tenue le 27 janvier 2005.

Les premiers résultats obtenus en Région wallonne étaient satisfaisants, confirmant comme je l'avais d'ailleurs souligné à l'époque, l'action positive des organismes régionaux dont le Forem.

Ainsi, en Région wallonne, 91 % des personnes ayant reçu un courrier d'avertissement ont reçu et accepté une proposition d'accompagnement. De plus puisque cela a fait beaucoup de bruit, le premier bilan d'activation des chômeurs, après six mois, évoquait également qu'en Wallonie, 321 personnes allaient être sanctionnées pour ne pas avoir répondu aux convocations.

Je m'étais déjà inquiété de cette situation bien avant que les premiers cas de figure ne surgissent et j'avais obtenu la convocation d'une conférence interministérielle.

À l'issue de la conférence du 24 janvier, nous avons obtenu une modification de l'article 70. Je suis un peu étonné lorsque j'entends M. de Lamotte me conseiller de prendre exemple sur les contrats de projet professionnel mis en œuvre à la Région de Bruxelles-Capitale par mon homologue du parti cdH, le ministre Cerexhe. Ce conseil est relayé également par un de vos amis au fédéral, M. Drèze, et je vous avoue être un peu interloqué.

J'ai une profonde estime pour la politique qui est menée en Région bruxelloise au niveau de l'emploi mais je tiens à souligner que la Région wallonne n'a pas attendu que le Fédéral se penche sur la problématique de l'accompagnement pour s'en préoccuper.

En Région wallonne, le parcours d'insertion a été mis en place en 1997. Après une évaluation en 2000, mon prédécesseur a souhaité reconfigurer ce parcours en le personnalisant davantage et chaque demandeur d'emploi peut bénéficier d'une dynamique d'intégration plutôt que d'une logique linéaire. Nous avons ainsi adopté le dispositif intégré d'insertion dont la base légale a été votée par votre Parlement le 1^{er} avril 2004. Le dispositif intégré d'insertion répond aux prescrits européens qui demandent aux états-membres d'offrir un accompagnement individualisé à leurs demandeurs d'emploi. Des arrêtés d'exécution doivent encore être mis en œuvre afin de lui permettre de produire ses pleins effets via des réponses intégrées, la mobilisation de nombre d'opérateurs et d'entreprises, un suivi jusque dans l'emploi, etc.

S'il est vrai que le décret du 1^{er} avril 2004 n'a pas pu être aujourd'hui totalement exécuté, c'est en raison même de l'interférence du dispositif fédéral qui a requis énormément d'énergie aux dépens de la politique wallonne de l'emploi et du placement.

Je profite de l'opportunité pour répondre à M. Drèze. Je ne sais s'il s'agit d'un franc-tireur comme chaque parti politique en compte mais ses propos méritent, me semble-t-il, une clarification.

J'ai effectivement lu que M. Drèze propose de privilégier les acteurs associatifs de l'insertion au détriment du service public de l'emploi. Je rappelle que nous n'avons pas attendu ses propos pour prévoir, dès 2002, dans le décret réformant le Forem, que celui-ci travaille en partenariat : c'est l'essence même de la fonction de régisseur ensemblier.

Depuis lors, le Forem s'est vu retirer ses actions de préqualification pour les confier au secteur associatif de l'insertion socioprofessionnelle. Celui-ci a vu ses moyens augmenter chaque année de 20 % pour atteindre en 2004 plus de 10 millions d'euros, soit plus du double de ce qu'il était en 2000.

Par ailleurs, le budget 2005 du Forem consacre une enveloppe de 3,2 millions d'euros pour le financement d'insertions socioprofessionnelles à réaliser par le secteur associatif et ce, sans compter les moyens mis à disposition par ma collègue de la formation.

Dans le cadre de l'accord de coopération, je me réjouis de l'initiative prise par le Forem afin d'augmenter et de diversifier l'offre de services offerte aux personnes accompagnées, à savoir l'appel à projet lancé auprès des opérateurs et relatif à des actions de formation et d'insertion. À cet égard, je souhaite citer quelques chiffres : 266 projets relatifs à des actions de formation et de recherche d'emploi, pour un budget de 4,7 millions d'euros, dont 102 projets portés par les EFT et/ou OISP.

Sur cette base, on comprend aisément que plutôt que d'opposer, comme ce fut trop souvent le cas, le service public et l'associatif, le Gouvernement wallon leur demande de travailler ensemble, en complémentarité, au plus grand bénéfice des demandeurs d'emploi.

Quant à la collaboration entre le Forem et les agences de travail intérimaire, j'encourage toutes les collaborations, toutes les synergies au bénéfice des chercheurs d'emploi. Les expériences menées en partenariat avec le secteur de l'intérim se multiplient : actions de formation/insertion, expériences pilote de mobilité, présences ponctuelles des agences d'intérim dans les maisons de l'emploi, etc.

J'ajouterais, et cela va dans le sens évoqué par M. Luperto, que si on souscrit à la nécessité de contrôler le cas échéant, de sanctionner les fraudeurs, nous embrassons en Région wallonne notre rôle de soutien aux demandeurs d'emploi afin de les aider à se mobiliser, à rechercher et si possible à retrouver un emploi.

Bien évidemment, et je rejoins ce que disait M. Wesphael, cela nécessitera d'œuvrer en parallèle pour augmenter les emplois offerts par le développement et la création d'activités.

Ainsi, travailler sur l'accroissement du nombre d'emplois implique de se préoccuper également des pénuries de main-d'œuvre, ce qu'on appelle généralement, les fonctions critiques.

Concernant la problématique des fonctions critiques, et je m'en suis expliqué en Commission, il est vrai qu'à l'heure actuelle certaines offres d'emploi restent insatisfaites et ce, malgré le nombre élevé de demandeurs d'emploi.

Il nous manque en Région wallonne et je le constate, un outil scientifique permettant une objectivation du phénomène. Je me demande dès lors comment certains acteurs peuvent brandir des chiffres, parfois différents d'ailleurs, et bénéficier de rapports

alors qu'aujourd'hui toutes les informations sont parcellaires.

Conscient de l'importance de la problématique, je mène actuellement une réflexion avec l'ensemble des acteurs concernés, que ce soient les secteurs professionnels patronaux, le Forem, l'Iweps, Federgon, les organisations syndicales quant à la manière la plus efficace d'obtenir les informations qui me permettront de mener les actions les plus adaptées.

La préoccupation relative aux pénuries constitue un axe majeur d'une politique d'emploi cohérente et adaptée au marché.

Aujourd'hui, je me permets de préciser, qu'environ 70% des demandeurs d'emploi, compte tenu d'un niveau de qualification restreint, d'une durée de chômage importante et de caractéristiques psychosociales, ne peuvent rentrer directement dans un processus de qualification, et ce quels que soient les efforts faits par ma collègue de la Formation.

Ces chiffres démontrent l'importance de la préqualification et le sens de la réforme initiée au sein du Forem, notamment quant à l'externalisation de la préqualification au sein du secteur associatif. C'est la raison pour laquelle les moyens des EFT/OISP ont été renforcés.

Contrairement au chômage, nous ne disposons pas de manière précise des chiffres relatifs aux personnes qui ont retrouvé un emploi après avoir été accompagnées dans le premier semestre de l'année 2004. Mais il me semble qu'un système de *Monitoring* devrait améliorer cette saisie de données. Il visera à préciser le volume des personnes prises en charge, le type de «consommation» des services, le type d'outils et les effets.

L'objectif à atteindre se situera au niveau des impacts sur l'ensemble des mouvements d'insertion et pas seulement la mise à l'emploi. Des outils sont d'ores et déjà en préparation et le dispositif intégré d'insertion dont j'ai parlé précédemment devrait asseoir ce type de démarche d'évaluation. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. – La parole est à Mme Cornet.

Mme Cornet (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Néanmoins, je relève qu'il nous dit que la presse, autour de cette polémique, nous a servi un grand soufflé.

Je suis un peu déçue de la réponse du ministre parce que j'ai l'impression que, lui, se contente des bons vieux plats mijotés. On lui a servi un plat à une sauce et il ne se pose pas de questions sur la manière de l'améliorer. Je pense, pourtant, même si je n'ai pas

de qualification pour juger la qualité du travail accompli par le Forem, qu'il est temps de se remettre en question par rapport à l'accompagnement des demandeurs d'emploi inoccupés et par rapport à l'orientation à donner à cette politique. Un constat peut être dressé, Monsieur le Président : depuis, maintenant plus de cinq ans, cette question est évoquée, mais le taux de chômage reste inchangé. La politique actuelle montre clairement ses limites. On nous présente une série de fonctions critiques qui aujourd'hui, ne sont toujours pas rencontrées, comme en témoigne d'ailleurs, les questions que se pose une partie du comité de gestion du Forem.

Pourtant, vous êtes soumis, Monsieur le Ministre, à un cahier de charges très strict en ce qui concerne l'accompagnement des chômeurs et un phasage vous est imposé. Je vous rappelle qu'à l'horizon du mois de juillet 2005 – exactement dans trois mois –, vous serez appelé outre à l'accompagnement des chômeurs âgés de 20 à 30 ans, qui à un moment donné étaient évalués à près de 100.000, à accompagner les chômeurs âgés de 30 à 40 ans, soit 130.860 personnes, et je ne compte pas les nouvelles personnes qui, entre-temps, seront venues gonfler les rangs des Wallons en attente d'un emploi.

Un autre aspect est le regard que l'on pose sur la politique wallonne de l'emploi. On a évoqué le regard du fédéral, de la Flandre, de Bruxelles. Il y a le regard que posent les demandeurs d'emploi inoccupés.

Je voudrais à cet égard, vous indiquer que si vous avez le sentiment que le Forem fait correctement son travail, les gens que nous rencontrons et qui sont en état de non-emploi, n'ont pas du tout ce sentiment quand ils se présentent pour être accompagnés, ils ne trouvent pas de réponse à leurs questions et ils restent inlassablement dans les rangs des chômeurs.

M. le Président. – Madame Cornet, vous pouvez conclure ? Vous êtes déjà presque à trois minutes de réplique, ce n'est pas prévu par le règlement.

Mme Cornet (MR). – Vous voulez renforcer le maillage des acteurs et je vous encourage dans cette voie. Mais je vous encourage aussi à vous inspirer de l'exemple de nos voisins : les Pays Bas, l'Allemagne et le Royaume Uni où une meilleure personnalisation de l'accompagnement donne des résultats.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Président, je remercie le ministre pour sa réponse qui confirme effectivement – ce que j'évoquais dans mon intervention liminaire – que les statistiques sont non contes-

tées. Je souligne que les chômeurs, en Wallonie, ne bénéficient en aucune façon d'un régime de faveur ou d'impunité.

Je pense, Monsieur le Ministre, que personne ne peut être accusé, en tout cas pas moi, de ne pas m'intéresser à la politique de l'emploi de longue date. J'attends votre réponse avec beaucoup d'attention. Mon souhait est effectivement que l'on puisse ensemble réfléchir et collaborer, notamment par l'intermédiaire de la Commission Emploi du Parlement wallon à ce sujet.

M. le Président. – La parole est à M. Luperto.

M. Luperto (PS). – Je souhaiterais remercier le ministre pour sa réponse qui, contrairement à Mme Cornet, me satisfait par son caractère complet et précis. Certes, Madame Cornet, les résultats ne sont pas miraculeux, mais ils ne le sont dans aucune des trois Régions du pays et ils ne le sont pas moins que durant la précédente législature.

Un travail important doit évidemment être fait.

Mme Cornet (MR). – C'est bien cela qui est inquiétant !

M. Luperto (PS). – Mais évidemment.

Mme Cornet (MR). – On ne devrait pas se satisfaire de cela.

M. Luperto (PS). – Mais on ne s'en satisfait pas !

Je pense que le Gouvernement, tout comme le précédent, tente de faire le maximum pour remédier à une situation qui n'est pas simple. Il n'est pas facile d'offrir aux gens, ce qui parfois n'existe pas.

Vous soulevez un problème important : le fait de pas pouvoir trouver des candidats pour certaines fonctions. Cela souligne l'importance de rendre cohérent la formation et la demande.

Pour ce qui concerne ma dernière question au ministre, je suppose que l'absence de réponse est une réponse positive puisque je demandais si le Gouvernement, en la matière, parlait d'une seule voix. Qui ne dit mot consent. Je suppose donc que le Gouvernement parle d'une seule voix en la matière.

Enfin, il est évident que la Commission de l'Emploi, que je préside par ailleurs, est le lieu idéal où une série d'auditions peuvent être réalisées pour rendre encore plus pertinente la politique qui est menée au niveau de l'emploi en Région wallonne.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Président, je ne sais pas si le cdH parle à deux voix, en tout cas, je peux vous dire que le groupe MR parle d'une seule voix et je suis d'accord avec le ministre lorsqu'il parle de cette querelle linguistique qui provoque une tempête dans un verre d'eau. Il a raison, c'est une tempête dans un verre d'eau. Ceci dit, il est temps de s'occuper du fleuve qu'est l'emploi, il est temps de renforcer l'efficacité des différents acteurs, et notamment du Forem. Je pense que c'est là qu'il faut réellement placer le débat, et vous l'avez initié par certaines propositions qui, je l'espère, pourront se concrétiser sur le terrain.

M. le Président. – Quelqu'un demande-t-il la parole ?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Je voudrais quand même dire que derrière tous ces chiffres, il y a des hommes et des femmes qui souffrent. On parle de la nécessité de sanctionner mais ...

Mme Cornet (MR). – On ne parle pas de sanction, on parle d'accompagnement.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Laissez-moi m'exprimer, s'il vous plaît.

Nous devons tout faire pour retrouver de l'emploi, tout faire pour créer de la richesse et de l'activité économique. Il n'est pas acceptable de placer tous les chômeurs dans une situation où ils profiteraient d'un système. Implicitement, c'est ce qui est dit.

Deuxièmement, je ne prétends absolument pas que le Forem fait tout parfaitement. Il y a dans tout corps social, des gens qui font mieux et moins bien les choses. La perfection n'est pas de ce monde. Mais dire qu'on ne fait rien est erroné, j'ai pris l'initiative de convoquer la conférence interministérielle et de demander au Forem d'émettre des propositions concrètes pour améliorer la collaboration entre les Régions et le Gouvernement fédéral. Il nous appartient aujourd'hui d'activer le plus possible toutes les possibilités d'une part, pour que les personnes se prennent en charge et recherchent elles-mêmes de l'emploi et d'autre part, pour leur fournir l'ensemble des éléments leur permettant de décrocher une formation ou un accompagnement efficace.

Troisièmement, il nous appartient aussi d'augmenter la création d'activités, raison pour laquelle le Gouvernement présentera un plan transversal.

Je terminerai en indiquant que je suppose que tous les groupes me soutiendront si je demande des moyens supplémentaires pour la politique de l'emploi.

Mme Cornet (MR). – Absolument !

M. le Président. – L'incident est clos.

Nous avons abordé ce matin deux débats essentiels. Je suppose que dans les prochains jours, les prochaines semaines, nous reviendrons sur ces sujets particulièrement importants pour toutes celles et tous ceux qui nous désignent pour s'occuper de notre société en général.

Nous reprendrons exceptionnellement les débats à 14 heures compte tenu de l'importance de la matière et des débats prévus cet après-midi. Nous commencerons par les questions d'actualité dont les trois premières seront posées à M. le Ministre Antoine.

La séance est suspendue. Bon Appétit.

– *La séance est suspendue à 12 heures 46 minutes.*

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

Arcelor	Arbed – Aceralia - Usinor
AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
CMI	Cockerill mechanical industries
DIISP	Dispositif intégré d'insertion socioprofessionnelle
EFT	Entreprise de formation par le travail et de l'emploi
Feder	Fonds européens de développement régional
GEI	Groupement d'intérêt économique
GRE-L	Groupe de redéploiement économique du Pays de Liège
IISI	Institut international du fret et de l'acier
Interreg	Initiative communautaire concernant les zones frontalières
OISP	Organisme d'insertion socioprofessionnelle
OIT	Organisation internationale du travail
ONE	Office de la naissance et de l'enfance
Pass	Parc d'aventures scientifiques
PST	Plan stratégique transversal
Sodie	Société pour le développement de l'industrie
Sogepa	Société de gestion de participations
VDAB	Vlaamse dienst voor arbeidsbemiddeling en beroepsopleiding